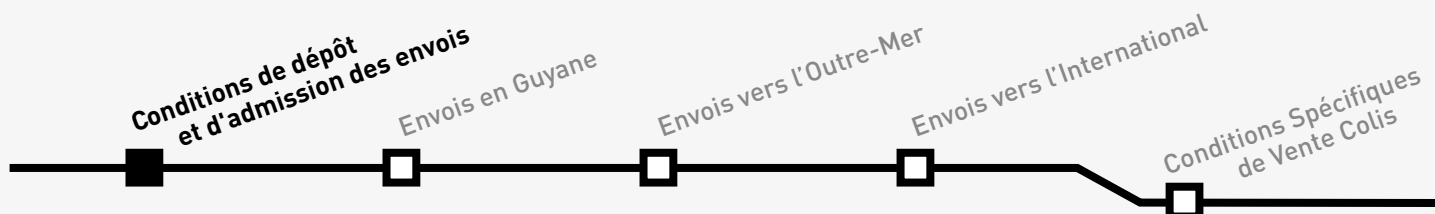


**COLIS**

Vous êtes professionnel ?
Demandez au guichet les brochures
de services et les tarifs adaptés à
votre activité.



CONDITIONS RELATIVES AU DÉPÔT ET À L'ADMISSION DES ENVOIS

CONDITIONS RELATIVES AU DÉPÔT

Le dépôt du colis peut être fait qu'au guichet d'un point de contact postal.

CONDITIONS D'ADMISSION

Seuls les mono-colis (avec un contenant unique et indivisible) avec un poids ≤ 30 Kg (emballage et contenu compris) sont acceptés au dépôt.

- **Envois standards**

- Les dimensions minimales doivent permettre d'apposer la liasse de transport à plat sur une seule face et présenter une hauteur minimum de 1 cm. Les dimensions maximales sont telles que Longueur (L) + largeur (l) + hauteur (h) = 150 cm avec L = 100 cm.
- L'emballage et le conditionnement doivent :
 - assurer la stabilité du colis : la répartition des masses et la forme du colis permettent de poser ce dernier de manière stable sur une face tout en présentant à l'horizontale la liasse de transport sur la face opposée ;
 - recouvrir, protéger et caler l'intégralité du contenu : résistance à plusieurs manipulations, aux secousses, aux pressions, aux frottements et aux chocs ;
 - ne comporter aucun élément de débord (rabats, poignées, ficelles, cordes, sangles lâches, etc.) ;
 - assurer l'intégrité du contenu et être fermés ;
 - permettre à la liasse de transport d'adhérer complètement.
- La liasse de transport doit être complétée dans le respect des règles d'adressage et doit être collée à plat sur une seule face (non pliée ou à cheval sur une arête).

- **Envois non standards**

- Un traitement dérogatoire soumis à supplément tarifaire de 5,00 € est applicable :
 - pour les colis encombrants : les dimensions maximales sont telles que $150 \text{ cm} < L + l + h \leq 200 \text{ cm}$ et/ou $L > 100 \text{ cm}$;
 - pour les colis non stables : sphères, rouleaux ;
 - pour les colis non ou partiellement emballés et/ou avec un élément de débord et/ou recouvert (partiellement ou totalement) de papier.

- **Envois non admis**

- La Poste ne prend pas en charge les colis ne respectant pas les conditions d'admission ci-dessus (envois standards ou non standards), notamment ceux dont le poids est supérieur à 30 Kg et/ou ceux dont $L + l + h > 200 \text{ cm}$, ainsi que les rouleaux dont la longueur + 2 largeurs $> 150 \text{ cm}$. Pour l'envoi de rouleaux, les dimensions minimales peuvent varier suivant la destination.
- Il est par ailleurs déconseillé d'utiliser des emballages de couleur foncée (type bleu marine ou noir) qui peuvent perturber le traitement automatisé des envois.

Attention : tout contenu n'est pas admis au transport. Il est important de se reporter à l'article "Contenu des envois" des Conditions Générales de Vente applicables aux prestations Courrier-Colis de La Poste pour les exclusions et les limitations d'insertion, ainsi qu'aux conditions spécifiques de vente et d'utilisation de chacun des produits.

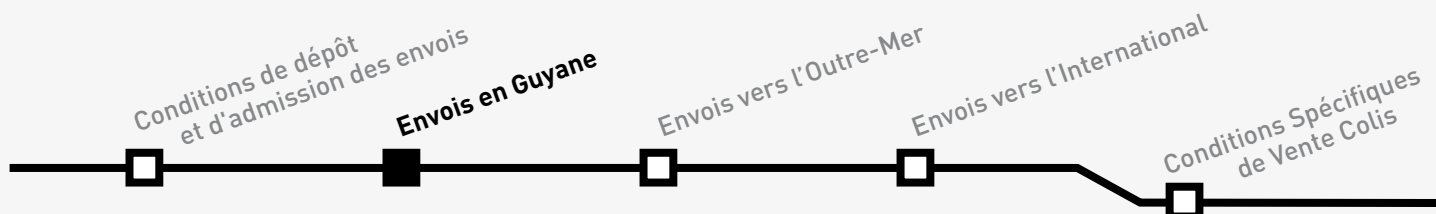




COLIS

Vous ne savez pas quelle solution choisir ? Votre Conseiller Guichet est là pour vous proposer la solution la mieux adaptée.

TARIFS AU DÉPART DE GUYANE



COLISSIMO FRANCE

Un service d'affranchissement au poids pour tous vos envois de colis jusqu'à 30 kg en Guyane.
Fait partie du Service Universel jusqu'à 20 kg.



- **Preuve de dépôt**
- **Livraison en 48h** (2 jours ouvrables)⁽¹⁾⁽²⁾
- **Livraison en boîte aux lettres** (si la taille du colis le permet)
- **Suivi, du dépôt à la livraison**
- **Indemnisation en cas de perte ou d'avarie de 23 €/kg, frais de port compris**

POIDS JUSQU'À	TARIFS NETS
0,5 kg	5,50 €
1 kg	6,70 €
2 kg	7,65 €
3 kg	8,60 €
5 kg	10,50 €
7 kg	12,40 €
10 kg	15,25 €
15 kg	17,25 €
30 kg	23,25 €

(1) Les colis déposés après l'heure limite de dépôt ne seront acheminés qu'à partir du lendemain, date à laquelle le décompte des jours d'acheminement commencera.
Se renseigner au guichet pour connaître l'heure limite de dépôt.

(2) Remboursement des frais de port sous la forme d'un bon (offre d'un produit identique) en cas de dépassement du délai.



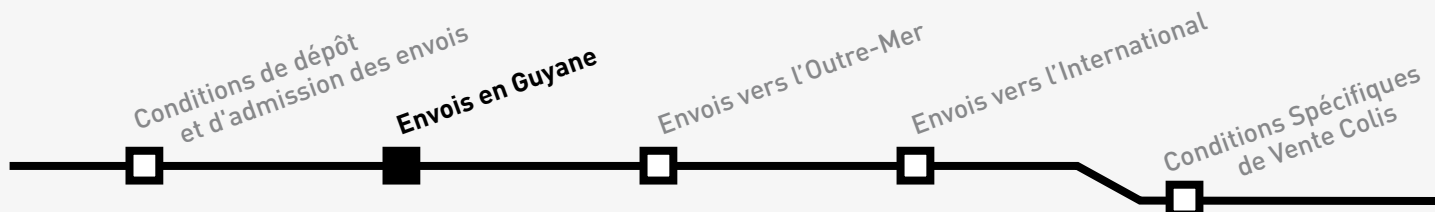


COLISSIMO



Ce pictogramme vous indique que vous pouvez suivre l'acheminement de votre envoi.

TARIFS AU DÉPART DE GUYANE



COLISSIMO RECOMMANDÉ FRANCE

Un service d'affranchissement au poids pour tous vos envois de colis en Recommandé jusqu'à 30 kg en Guyane. Fait partie du Service universel jusqu'à 20kg.



- **Preuve de dépôt**
- **Livraison en 48h** (2 jours ouvrables) ⁽¹⁾⁽²⁾
- **Livraison contre signature**
- **Suivi, du dépôt à la livraison**
- **Indemnisation en cas de perte ou d'avarie** : forfait de 50 € à 800 € en fonction du taux de recommandation choisi OU à hauteur de 23 €/kg (frais de port compris) si plus favorable pour le client
- **Options disponibles** :
 - Contre-remboursement
 - Avis de réception (Service Universel)

POIDS JUSQU'À	TARIFS NETS				
	TAUX R1 : 50 € ⁽³⁾	TAUX R2 : 200 € ⁽³⁾	TAUX R3 : 400 € ⁽³⁾	TAUX R4 : 600 € ⁽³⁾	TAUX R5 : 800 € ⁽³⁾
0,5 kg	7,80 €	8,70 €	9,90 €	11,10 €	12,30 €
1 kg	9,00 €	9,90 €	11,10 €	12,30 €	13,50 €
2 kg	9,95 €	10,85 €	12,05 €	13,25 €	14,45 €
3 kg	10,90 €	11,80 €	13,00 €	14,20 €	15,40 €
5 kg	12,80 €	13,70 €	14,90 €	16,10 €	17,30 €
7 kg	14,70 €	15,60 €	16,80 €	18,00 €	19,20 €
10 kg	17,55 €	18,45 €	19,65 €	20,85 €	22,05 €
15 kg	19,55 €	20,45 €	21,65 €	22,85 €	24,05 €
30 kg	25,55 €	26,45 €	27,65 €	28,85 €	30,05 €

⁽¹⁾ Les colis déposés après l'heure limite de dépôt ne seront acheminés qu'à partir du lendemain. Pour les produits bénéficiant d'un engagement sur la livraison en 48h (2 jours ouvrables), le décompte des jours d'acheminement commencera à partir du lendemain du jour de dépôt. Se renseigner au guichet pour connaître l'heure limite de dépôt. Les conditions spécifiques de vente et d'utilisation sont disponibles au dos de la preuve de dépôt de chacun des produits.
⁽²⁾ Remboursement des frais de port sous la forme d'un bon (offre d'un produit identique) en cas de dépassement du délai.
⁽³⁾ Montant d'indemnisation associé à la Recommandation.

OPTIONS COLISSIMO RECOMMANDÉ FRANCE

Des services pour sécuriser vos envois.

- **Contre-remboursement** : paiement de la valeur de la marchandise (maximum 800 €) par le destinataire à la livraison du colis.
- **Avis de réception** : information par courrier de la réception et de la date de remise du colis au destinataire.

	TARIF NETS
Contre-remboursement	7,00 €
Avis de réception	1,30 €

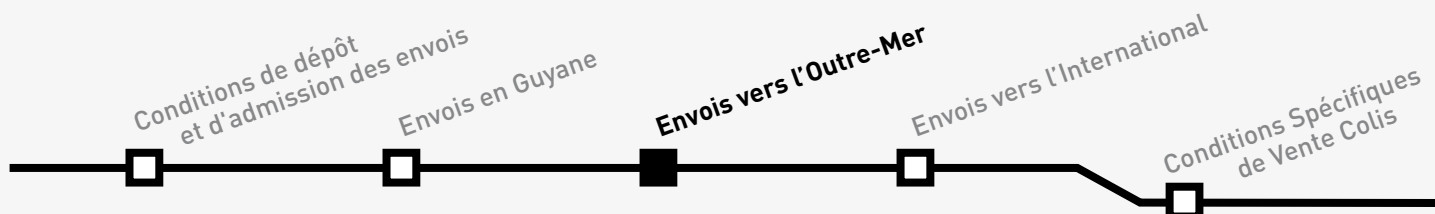




COLIS

Vous souhaitez une copie de nos tarifs ? Ils sont disponibles sur demande auprès de votre guichetier ou sur www.laposte.fr/monbureaudepote

TARIFS AU DÉPART DE GUYANE



COLISSIMO OUTRE-MER

Un service d'affranchissement au poids pour tous vos envois de colis jusqu'à 30kg vers l'Outre-Mer.
Fait partie du Service universel jusqu'à 20kg.



- **Preuve dépôt**
- **Délais indicatifs de livraison** : 5 à 7 jours
- **Livraison en boîte aux lettres** (si la taille du colis le permet)
- **Suivi** ⁽¹⁾
- **Indemnisation en cas de perte ou d'avarie de 23 €/kg, frais de port compris**

POIDS JUSQU'À	TARIFS NETS			
	FRANCE MÉTROPOLITAINE	NOUVELLE CALÉDONIE, POLYNÉSIE FRANÇAISE, WALLIS ET FUTUNA, TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES	GUADELOUPE, MARTINIQUE, SAINT-MARTIN, SAINT-BARTHÉLEMY	RÉUNION, MAYOTTE, SAINT PIERRE ET MIQUELON
0,5 kg	8,35 €	10,00 €	5,50 €	9,70 €
1 kg	12,55 €	15,00 €	6,60 €	15,00 €
2 kg	17,15 €	26,50 €	7,70 €	27,00 €
3 kg	21,75 €	38,00 €	8,80 €	39,00 €
4 kg	26,35 €	49,50 €	9,90 €	51,00 €
5 kg	30,95 €	61,00 €	11,00 €	63,00 €
6 kg	35,55 €	72,50 €	12,10 €	75,00 €
7 kg	40,15 €	84,00 €	13,20 €	87,00 €
8 kg	44,75 €	95,50 €	14,30 €	99,00 €
9 kg	49,35 €	107,00 €	15,40 €	111,00 €
10 kg	53,95 €	118,50 €	16,50 €	123,00 €
15 kg	76,95 €	176,50 €	18,50 €	183,00 €
20 kg	99,95 €	234,50 €	20,50 €	243,00 €
25 kg	122,95 €	292,50 €	22,50 €	303,00 €
30 kg	145,95 €	350,50 €	24,50 €	363,00 €

(1) Du dépôt à la livraison pour les envois vers les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte ; jusqu'au point de sortie de Guyane pour les envois vers la Nouvelle Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna, les TAFF et Saint-Pierre et Miquelon.





COLISSIMO



Ce pictogramme vous indique que votre envoi bénéficie d'un complément d'indemnisation en cas de perte ou d'avarie (détérioration ou vol).

TARIFS AU DÉPART DE GUYANE

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

COLISSIMO RECOMMANDÉ OUTRE-MER

Un service d'affranchissement au poids pour tous vos envois de colis en Recommandé jusqu'à 30 kg vers l'Outre-Mer.
Fait partie du Service universel jusqu'à 20 kg.



- Preuve de dépôt
- Délais indicatifs de livraison : 5 à 7 jours
- Livraison contre signature
- Suivi ⁽¹⁾
- Options disponibles : Contre-remboursement et Avis de réception (Service Universel)

- Indemnisation en cas de perte ou d'avarie : forfait de 50 € à 800 € en fonction du taux de recommandation choisi OU à hauteur de 23 €/kg (frais de port compris) si plus favorable pour le client.



POIDS JUSQU'À	TARIFS NETS									
	FRANCE MÉTROPOLITAINE					NOUVELLE CALÉDONIE, POLYNÉSIE FRANÇAISE, WALLIS ET FUTUNA, TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES				
	TAUX R1 : 50 € ⁽²⁾	TAUX R2 : 200 € ⁽²⁾	TAUX R3 : 400 € ⁽²⁾	TAUX R4 : 600 € ⁽²⁾	TAUX R5 : 800 € ⁽²⁾	TAUX R1 : 50 € ⁽²⁾	TAUX R2 : 200 € ⁽²⁾	TAUX R3 : 400 € ⁽²⁾	TAUX R4 : 600 € ⁽²⁾	TAUX R5 : 800 € ⁽²⁾
0,5 kg	10,65 €	11,55 €	12,75 €	13,95 €	15,15 €	12,30 €	13,20 €	14,40 €	15,60 €	16,80 €
1 kg	14,85 €	15,75 €	16,95 €	18,15 €	19,35 €	17,30 €	18,20 €	19,40 €	20,60 €	21,80 €
2 kg	19,45 €	20,35 €	21,55 €	22,75 €	23,95 €	28,80 €	29,70 €	30,90 €	32,10 €	33,30 €
3 kg	24,05 €	24,95 €	26,15 €	27,35 €	28,55 €	40,30 €	41,20 €	42,40 €	43,60 €	44,80 €
4 kg	28,65 €	29,55 €	30,75 €	31,95 €	33,15 €	51,80 €	52,70 €	53,90 €	55,10 €	56,30 €
5 kg	33,25 €	34,15 €	35,35 €	36,55 €	37,75 €	63,30 €	64,20 €	65,40 €	66,60 €	67,80 €
6 kg	37,85 €	38,75 €	39,95 €	41,15 €	42,35 €	74,80 €	75,70 €	76,90 €	78,10 €	79,30 €
7 kg	42,45 €	43,35 €	44,55 €	45,75 €	46,95 €	86,30 €	87,20 €	88,40 €	89,60 €	90,80 €
8 kg	47,05 €	47,95 €	49,15 €	50,35 €	51,55 €	97,80 €	98,70 €	99,90 €	101,10 €	102,30 €
9 kg	51,65 €	52,55 €	53,75 €	54,95 €	56,15 €	109,30 €	110,20 €	111,40 €	112,60 €	113,80 €
10 kg	56,25 €	57,15 €	58,35 €	59,55 €	60,75 €	120,80 €	121,70 €	122,90 €	124,10 €	125,30 €
15 kg	79,25 €	80,15 €	81,35 €	82,55 €	83,75 €	178,80 €	179,70 €	180,90 €	182,10 €	183,30 €
20 kg	102,25 €	103,15 €	104,35 €	105,55 €	106,75 €	236,80 €	237,70 €	238,90 €	240,10 €	241,30 €
25 kg	125,25 €	126,15 €	127,35 €	128,55 €	129,75 €	294,80 €	295,70 €	296,90 €	298,10 €	299,30 €
30 kg	148,25 €	149,15 €	150,35 €	151,55 €	152,75 €	352,80 €	353,70 €	354,90 €	356,10 €	357,30 €

POIDS JUSQU'À	GUADELOUPE, MARTINIQUE, SAINT-MARTIN, SAINT-BARTHÉLEMY					RÉUNION, MAYOTTE, SAINT PIERRE ET MIQUELON				
	TAUX R1 : 50 € ⁽²⁾	TAUX R2 : 200 € ⁽²⁾	TAUX R3 : 400 € ⁽²⁾	TAUX R4 : 600 € ⁽²⁾	TAUX R5 : 800 € ⁽²⁾	TAUX R1 : 50 € ⁽²⁾	TAUX R2 : 200 € ⁽²⁾	TAUX R3 : 400 € ⁽²⁾	TAUX R4 : 600 € ⁽²⁾	TAUX R5 : 800 € ⁽²⁾
	TAUX R1 : 50 € ⁽²⁾	TAUX R2 : 200 € ⁽²⁾	TAUX R3 : 400 € ⁽²⁾	TAUX R4 : 600 € ⁽²⁾	TAUX R5 : 800 € ⁽²⁾	TAUX R1 : 50 € ⁽²⁾	TAUX R2 : 200 € ⁽²⁾	TAUX R3 : 400 € ⁽²⁾	TAUX R4 : 600 € ⁽²⁾	TAUX R5 : 800 € ⁽²⁾
0,5 kg	7,80 €	8,70 €	9,90 €	11,10 €	12,30 €	12,00 €	12,90 €	14,10 €	15,30 €	16,50 €
1 kg	8,90 €	9,80 €	11,00 €	12,20 €	13,40 €	17,30 €	18,20 €	19,40 €	20,60 €	21,80 €
2 kg	10,00 €	10,90 €	12,10 €	13,30 €	14,50 €	29,30 €	30,20 €	31,40 €	32,60 €	33,80 €
3 kg	11,10 €	12,00 €	13,20 €	14,40 €	15,60 €	41,30 €	42,20 €	43,40 €	44,60 €	45,80 €
4 kg	12,20 €	13,10 €	14,30 €	15,50 €	16,70 €	53,30 €	54,20 €	55,40 €	56,60 €	57,80 €
5 kg	13,30 €	14,20 €	15,40 €	16,60 €	17,80 €	65,30 €	66,20 €	67,40 €	68,60 €	69,80 €
6 kg	14,40 €	15,30 €	16,50 €	17,70 €	18,90 €	77,30 €	78,20 €	79,40 €	80,60 €	81,80 €
7 kg	15,50 €	16,40 €	17,60 €	18,80 €	20,00 €	89,30 €	90,20 €	91,40 €	92,60 €	93,80 €
8 kg	16,60 €	17,50 €	18,70 €	19,90 €	21,10 €	101,30 €	102,20 €	103,40 €	104,60 €	105,80 €
9 kg	17,70 €	18,60 €	19,80 €	21,00 €	22,20 €	113,30 €	114,20 €	115,40 €	116,60 €	117,80 €
10 kg	18,80 €	19,70 €	20,90 €	22,10 €	23,30 €	125,30 €	126,20 €	127,40 €	128,60 €	129,80 €
15 kg	20,80 €	21,70 €	22,90 €	24,10 €	25,30 €	185,30 €	186,20 €	187,40 €	188,60 €	189,80 €
20 kg	22,80 €	23,70 €	24,90 €	26,10 €	27,30 €	245,30 €	246,20 €	247,40 €	248,60 €	249,80 €
25 kg	24,80 €	25,70 €	26,90 €	28,10 €	29,30 €	305,30 €	306,20 €	307,40 €	308,60 €	309,80 €
30 kg	26,80 €	27,70 €	28,90 €	30,10 €	31,30 €	365,30 €	366,20 €	367,40 €	368,60 €	369,80 €

(1) Du dépôt à la livraison pour les envois vers les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte; jusqu'au point de sortie de Guyane pour les envois vers la Nouvelle Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna, les TAAF et Saint-Pierre et Miquelon.

(2) Montant d'indemnisation associé à la Recommandation.

LA POSTE



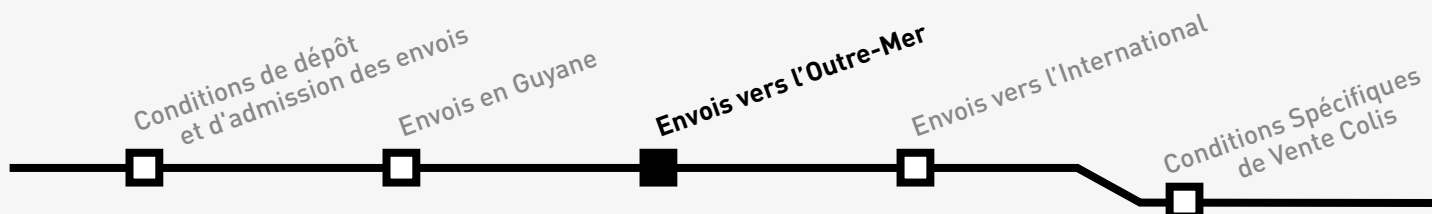
Tarifs applicables à partir du 2 mars 2009



COLISSIMO

Vous ne savez pas quelle solution choisir ? Votre Conseiller Guichet est là pour vous proposer la solution la mieux adaptée.

TARIFS AU DÉPART DE GUYANE



OPTIONS COLISSIMO RECOMMANDÉ OUTRE-MER

Des services pour sécuriser vos envois.

- **Contre-remboursement** : paiement de la valeur de la marchandise (maximum 800 €) par le destinataire à la livraison du colis.
- **Avis de réception** : information par courrier de la réception et de la date de remise du colis au destinataire.

	TARIF NETS
Contre-remboursement	7,00 €
Avis de réception	1,30 €

COLISSIMO EMBALLAGE OUTRE-MER

Une gamme d'emballages prêts à expédier pour tous vos envois jusqu'à 7kg vers l'Outre-Mer.



- **Preuve de dépôt**
- **Délais indicatifs de livraison** : 5 à 7 jours
- **Livraison contre signature**
- **Suivi** ⁽¹⁾
- **Indemnisation en cas de perte ou d'avarie** de 23 €/kg (frais de port compris). Le poids de référence utilisé pour le calcul de l'indemnisation est le poids maximum autorisé de chaque format.
- **Option disponible** :
 - Assurance Ad Valorem jusqu'à 1500 €

FORMAT	POIDS MAXIMUM (EN KG)	DIMENSIONS UTILES (L X L X H, EN MM)	TARIFS NETS	
			FRANCE MÉTROPOLITAINE	GUADELOUPE, MARTINIQUE, SAINT-MARTIN, SAINT-BARTHÉLEMY
L	5	315x210x157	26,50 €	19,82 €
XL	7	383x250x195	37,00 €	27,19 €
1 bouteille	2	173x155x392	16,00 €	14,29 €

(1) Du dépôt à la livraison pour les envois vers les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte ; jusqu'au point de sortie de Guyane pour les envois vers la Nouvelle Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna, les TAAF et Saint-Pierre et Miquelon.

OPTION COLISSIMO EMBALLAGE OUTRE-MER

Des services pour sécuriser vos envois.



- **Assurance Ad Valorem** : pour assurer votre envoi à hauteur de sa valeur, dans la limite de 1500 € (ajout de vignettes "assurance" sur la liasse de transport).

	ASSURANCE AD VALOREM JUSQU'À	TARIFS TTC
1 vignette	500 €	3,05 €
2 vignettes	1 000 €	6,10 €
3 vignettes	1 500 €	9,15 €

LA POSTE



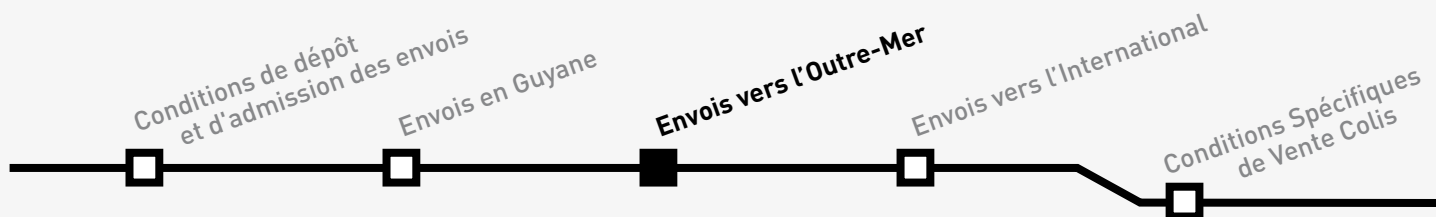
Tarifs applicables à partir du 2 mars 2009



COLIS

Vous ne trouvez pas le service dont vous avez besoin ? Demandez conseil au guichet.

TARIFS AU DÉPART DE GUYANE



COLIS ECONOMIQUE OUTRE-MER

Un service d'affranchissement au poids pour tous vos envois non urgents de colis jusqu'à 30kg vers l'Outre-Mer.

- **Preuve de dépôt**
- **Délais indicatifs de livraison** : 20 à 30 jours
- **Livraison en boîte aux lettres** (si la taille du colis le permet)
- **Indemnisation en cas de perte ou d'avarie** de 23 €/kg, frais de port compris.

POIDS JUSQU'À	TARIFS NETS		
	FRANCE MÉTROPOLITAINE	RÉUNION, MAYOTTE, SAINT-PIERRE ET MIQUELON	NOUVELLE CALÉDONIE, POLYNÉSIE FRANÇAISE, WALLIS ET FUTUNA, TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES
0,5 kg	6,60 €	6,90 €	8,80 €
1 kg	8,40 €	8,85 €	11,40 €
2 kg	9,30 €	9,95 €	18,60 €
3 kg	10,20 €	11,05 €	25,80 €
4 kg	11,10 €	12,15 €	33,00 €
5 kg	12,00 €	13,25 €	40,20 €
6 kg	12,90 €	14,35 €	47,40 €
7 kg	14,40 €	15,45 €	54,60 €
8 kg	15,90 €	16,55 €	61,80 €
9 kg	17,40 €	17,65 €	69,00 €
10 kg	18,90 €	18,75 €	76,20 €
15 kg	24,60 €	25,00 €	122,20 €
20 kg	30,30 €	31,25 €	168,20 €
25 kg	36,00 €	37,50 €	214,20 €
30 kg	41,70 €	43,75 €	260,20 €

NB : Cette offre n'est pas disponible vers Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Martinique.

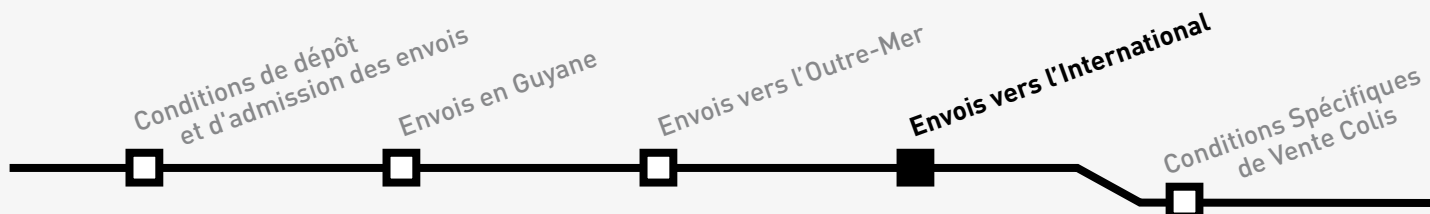




COLIS

Vous êtes professionnel ?
Demandez au guichet les brochures
de services et les tarifs adaptés à
votre activité.

TARIFS AU DÉPART DE GUYANE



COLISSIMO INTERNATIONAL

Un service d'affranchissement au poids pour tous vos envois de colis jusqu'à 30kg⁽¹⁾ vers l'International.
Fait partie du Service universel jusqu'à 20kg.



- **Preuve de dépôt**
- **Délais indicatifs de livraison :**
4 à 8 jours
- **Livraison contre signature**
- **Suivi⁽²⁾**
- **Indemnisation fonction du poids de l'envoi en cas de perte ou d'avarie, en complément des frais de port**
- **Options disponibles :**
 - Assurance Ad Valorem jusqu'à 1500 €
 - Valeur Déclarée (Service Universel)
 - Contre-remboursement
 - Avis de réception (Service Universel)

POIDS JUSQU'À	TARIFS NETS	
	ZONE A	ZONE B
	GUYANA, HAÏTI, SAINTE-LUCIE	AUTRES DESTINATIONS
1 kg	13,40 €	26,80 €
2 kg	17,50 €	35,00 €
3 kg	21,60 €	43,20 €
4 kg	25,70 €	51,40 €
5 kg	29,80 €	59,60 €
6 kg	33,90 €	67,80 €
7 kg	38,00 €	76,00 €
8 kg	42,10 €	84,20 €
9 kg	46,20 €	92,40 €
10 kg	50,30 €	100,60 €
15 kg	60,55 €	141,60 €
20 kg	70,80 €	182,60 €
25 kg	81,05 €	223,60 €
30 kg	91,30 €	264,60 €

⁽¹⁾ Le poids maximum autorisé varie en fonction de la destination. Se renseigner au guichet.

⁽²⁾ Du dépôt à la livraison vers certaines destinations, sinon, jusqu'au point de sortie de Guyane. Se renseigner au guichet.

OPTIONS COLISSIMO INTERNATIONAL

Des services pour sécuriser vos envois.



- **Assurance Ad Valorem :** pour assurer votre envoi à hauteur de sa valeur, dans la limite de 1500 €.
- **Valeur Déclarée :** pour assurer votre envoi à hauteur de sa valeur, dans la limite de 5000 €.
- **Contre-remboursement :** paiement de la valeur de la marchandise (maximum 800 €) par le destinataire à la livraison du colis.
- **Avis de réception :** information par courrier de la réception et de la date de remise du colis au destinataire.

	CONDITIONS	TARIFS NETS
Assurance Ad Valorem	Tarif par tranche de 150 € supplémentaires assurés au-delà de l'indemnisation intégrée, limité à 1 500 € de valeur assurée	1,00 €
Valeur Déclarée⁽¹⁾	Tarif fixe par envoi	4,00 €
	Tarif proportionnel par 76,22 € ou fraction de 76,22 € de valeur déclarée	0,38 €
	avec un minimum de perception de	2,29 €
Contre-remboursement⁽¹⁾	-	8,00 €
Avis de Réception⁽¹⁾	-	1,30 €

⁽¹⁾ Ces options sont disponibles vers certaines destinations uniquement. Se renseigner au guichet.

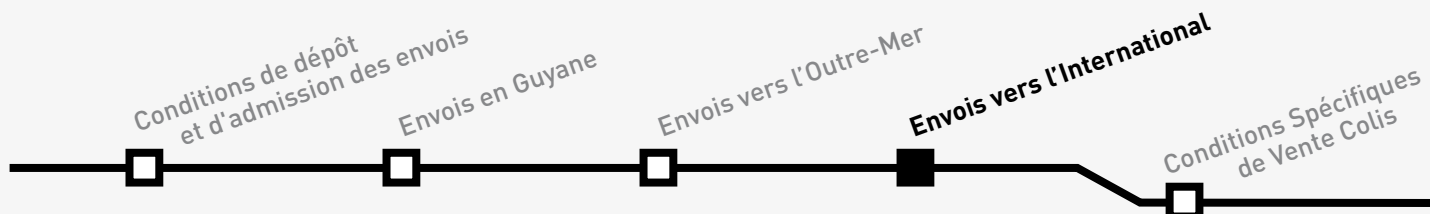




COLIS

Vous souhaitez une copie de nos tarifs ?
Ils sont disponibles sur demande
auprès de votre guichetier ou sur
www.laposte.fr/monbureaudepote

TARIFS AU DÉPART DE GUYANE



COLISSIMO EMBALLAGE INTERNATIONAL

Une gamme d'emballages prêts à expédier pour tous vos envois jusqu'à 7kg vers l'International.



- **Preuve de dépôt**
- **Délais indicatifs de livraison :** 4 à 8 jours
- **Livraison contre signature**
- **Suivi ⁽¹⁾**
- **Indemnisation en cas de perte ou d'avarie de 23 €/kg** (frais de port compris). Le poids de référence utilisé pour le calcul de l'indemnisation est le poids maximum autorisé de chaque format.
- **Option disponible :** assurance Ad Valorem jusqu'à 1500 €.

FORMATS	POIDS MAXIMUM (EN KG)	DIMENSIONS UTILES (L X l X H, EN MM)	TARIFS NETS VERS GUYANA, HAÏTI, SAINTE-LUCIE
L	5	315x210x157	41,00 €
XL	7	383x250x195	56,50 €
1 bouteille	2	173x155x392	30,00 €

(1) Du dépôt à la livraison vers certaines destinations, sinon, jusqu'au point de sortie de Guyane. Se renseigner au guichet.

OPTION COLISSIMO EMBALLAGE INTERNATIONAL

Des services pour sécuriser vos envois.



- **Assurance Ad Valorem :** pour assurer votre envoi à hauteur de sa valeur, dans la limite de 1500 € (ajout de vignettes "assurance" sur la liasse de transport).

	ASSURANCE AD VALOREM JUSQU'À	TARIFS TTC
1 vignette	500 €	3,05 €
2 vignettes	1 000 €	6,10 €
3 vignettes	1 500 €	9,15 €

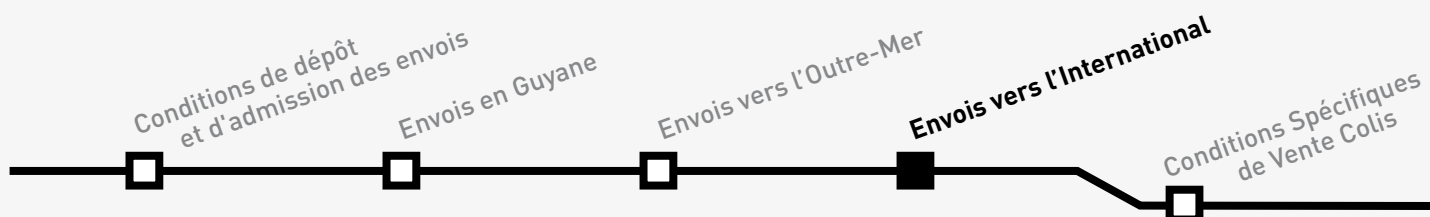




COLIS

Vous ne trouvez pas le service dont vous avez besoin ?
Demandez conseil au guichet.

TARIFS AU DÉPART DE GUYANE



COLIS ECONOMIQUE INTERNATIONAL

Un service d'affranchissement au poids pour tous vos envois non urgents de colis jusqu'à 30kg⁽¹⁾ vers l'International (hors Union Européenne, Suisse et Norvège).



- Délais indicatifs de livraison : 9 à 16 jours
- Preuve de dépôt
- Livraison contre signature
- Indemnisation fonction du poids de l'envoi en cas de perte ou d'avarie, en complément des frais de port.

POIDS JUSQU'À	TARIFS NETS
	VERS TOUTES DESTINATIONS À L'INTERNATIONAL, SAUF GUYANA, HAÏTI, SAINTE-LUCIE
1 kg	22,65 €
2 kg	27,80 €
3 kg	32,95 €
4 kg	38,10 €
5 kg	43,25 €
6 kg	48,40 €
7 kg	53,55 €
8 kg	58,70 €
9 kg	63,85 €
10 kg	69,00 €
15 kg	94,75 €
20 kg	120,50 €
25 kg	146,25 €
30 kg	172,00 €

(1) Le poids maximum autorisé varie en fonction de la destination. Se renseigner au guichet.



**COLIS**

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

COLISSIMO FRANCE

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE (PAGE 1/2)

Les présentes conditions spécifiques précisent les particularités du produit Colissimo France. Elles complètent les Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste sur lesquelles elles priment. Ces Conditions Générales de Vente sont consultables dans les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.

1. CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

- **1.1** Affranchissement du colis (un contenant unique : mono-colis) au poids selon la grille tarifaire disponible dans les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.

- **1.2 Distribution du colis en boîte à lettres** à l'adresse indiquée par l'expéditeur, ou selon tout autre mode de distribution convenu entre La Poste et le destinataire.

L'enregistrement de l'information de distribution par le système d'information de La Poste constitue la preuve de celle-ci. Aucune signature n'est recueillie.

En cas d'impossibilité de distribution en boîte à lettres, le colis est mis en instance dans un point de contact postal. Les Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste en précisent les modalités. La Poste n'assistera à aucun contrôle du contenu du colis.

- **1.3** Service admis pour les envois en France métropolitaine (y compris la Corse et certains codes armée de la France métropolitaine), Monaco, ainsi qu'à l'intérieur de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Réunion, de la Martinique, de Mayotte, de Saint Martin et de Saint-Barthélemy, **avec un délai de livraison de 2 jours ouvrables après le jour de prise en charge** sous réserve du respect de l'heure limite de dépôt.

Service également admis sans indication de délai pour :

- les envois entre la Guadeloupe/Saint-Martin/Saint-Barthélemy et la Martinique, à l'intérieur de Saint-Pierre et Miquelon ;
- les relations réciproques entre la France métropolitaine, Monaco et Andorre, ainsi que pour les envois à destination des codes armées 00480 et 00499. Les envois à destination d'Andorre doivent être accompagnés d'une déclaration en douane (CN22 pour tout envoi non commercial dont le contenu a une valeur inférieure à 350 € TTC ou CN23 pour tout autre envoi).
- **1.4** Le dépôt de l'envoi ne peut être fait qu'au guichet d'un point de contact postal et qu'après paiement du montant de l'affranchissement. Une preuve de dépôt sur laquelle est apposé le timbre à date de La Poste, attestant de la prise en charge du colis, est remise à l'expéditeur.
- **1.5** La Poste, si elle est amenée à avoir connaissance du contenu du colis qu'elle ignore en principe, se réserve le droit

de refuser la prise en charge ou d'interrompre le traitement à tout moment des envois ne respectant pas les dispositions relatives aux conditions d'admission et/ou au contenu des envois, sans que l'expéditeur puisse demander le remboursement du prix.

- **1.6** Il est possible de suivre les principales étapes d'acheminement du colis sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾, à l'exception des envois à l'intérieur de Saint-Pierre et Miquelon.

Les conditions et modalités d'utilisation de ce service sont spécifiées au paragraphe 3 des mentions légales disponibles sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.

- **1.7** Aucune option n'est disponible pour ce service.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

- **2.1 Cas général : envois standards sans supplément tarifaire permettant un traitement industrialisé optimal**

Poids

- Le poids unitaire des colis peut aller de 0 à 30Kg (emballage et contenu compris).

Dimensions

- Dimensions minimales : 22 cm (L : Longueur) x 11 cm (l : largeur) x 1 cm (h : hauteur)
- Dimensions maximales : L+l+h=150cm avec L=100cm

Présentation des envois

- Seuls les mono-colis (avec un contenant unique et indivisible) sont acceptés au dépôt.
- L'emballage et le conditionnement doivent :
 - assurer la stabilité du colis en évitant tout renversement :
 - Forme permettant de poser le colis de manière stable sur une face et de présenter à l'horizontale la liasse de transport collée à plat sur la face opposée, et
 - Préparation assurant une répartition uniforme des masses ;
 - recouvrir, protéger et caler l'intégralité du contenu : résistance à plusieurs manipulations, aux secousses, aux pressions, aux frottements et aux chocs.
 - Le colis doit être solide et approprié aux exigences du transport et de traitement industrialisé par machines,
 - La présence de toute mention particulière ("fragile", "haut-bas", etc.) ne donne pas lieu à un traitement spécifique,
 - Le colis ne doit pas être (partiellement ou totalement) recouvert de papier.
 - ne comporter aucun élément de débord (rabats, poignées, ficelles, cordes, sangles lâches, etc.) pouvant générer des perturbations dans le traitement industriel des envois ;
 - assurer l'intégrité du contenu et être fermés : contenu ne pouvant, en totalité ou en partie, s'échapper librement ou être enlevé de son conditionnement sans l'endommager.
 - permettre à la liasse de transport d'adhérer complètement.

(1) www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation).



**COLIS**

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

COLISSIMO FRANCE

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE (PAGE 2/2)

Renseignement et lisibilité (mentions manuscrites et code à barres) de la liasse de transport

- Respect des règles d'adressage
- La liasse doit être collée :
 - sur une seule face (non pliée ou à cheval sur une arête)
 - sur une surface plane
- La liasse ne doit pas être utilisée comme adhésif pour fermer le colis
- La liasse ne doit pas être masquée par l'emballage (même partiellement)

2.2 Traitement dérogatoire : envois non standards avec un supplément tarifaire en raison du surcoût de traitement.

Les colis présentant l'une et/ou l'autre des conditions suivantes ne seront pas pris en charge au titre des envois standards, mais feront l'objet d'un traitement dérogatoire soumis à supplément tarifaire :

- Dimensions maximales : $150\text{cm} < L+I+h \leq 200\text{cm}$ et/ou $L > 100\text{cm}$
- Formes instables dont :
 - Sphères
 - Rouleaux tels que $\text{Longueur} \geq 22\text{cm}$; $\text{diamètre} \geq 5\text{cm}$; $32\text{cm} \leq \text{Longueur} + 2 \times \text{diamètres} \leq 150\text{cm}$
- Colis non ou partiellement emballé mais préservant l'intégrité du contenu
- Colis avec un élément de débord
- Colis recouvert (partiellement ou totalement) de papier
- Non respect des contraintes de lisibilité de la liasse de transport

2.3 Envois non admis

La Poste ne prend pas en charge les colis ne respectant pas les conditions d'admission ci-dessus (envois standards ou non standards), notamment ceux dont le poids est supérieur à 30Kg et/ou ceux dont $L+I+h > 200\text{cm}$.

3. CONTENU DES ENVOIS

- **3.1** Tout contenu n'est pas admis au transport par La Poste.

L'expéditeur se reporte à l'article *Contenu des envois* des Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste pour les exclusions et les limitations d'insertion et s'engage à les respecter.

En outre, l'insertion de marchandises périssables est déconseillée. En aucun cas La Poste ne pourra être tenue pour responsable ni de leur dégradation, ni des conséquences de celle-ci, notamment en cas de retard.

- **3.2** L'expéditeur veille à ce que le produit Colissimo France et ses caractéristiques, notamment en termes d'indemnisation, soient adaptés à la valeur et la nature du contenu du colis.

4. RÉCLAMATION

- **4.1 Les réclamations et/ou actions relatives à un colis, objet des présentes, mettant en cause La Poste, se prescrivent, quels qu'en soient l'objet et le motif, dans le délai d'un an à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi.**

- **4.2** Les bureaux de Poste et le Service Clients ColiPoste (BP7500 88107 ST DIE CEDEX) sont à la disposition des expéditeurs.

Chaque recherche nécessite la production par l'expéditeur de la photocopie de la preuve de dépôt comportant le timbre à date de La Poste. En l'absence de ces documents, aucune recherche ne pourra être effectuée et aucune réponse ne pourra être apportée à la réclamation.

- **4.3** Si la réponse de La Poste ne paraît pas satisfaisante à l'expéditeur ou en cas de non réponse sous deux mois après une réclamation, l'expéditeur peut saisir par écrit, accompagné des pièces du dossier, le Médiateur du groupe La Poste – Case Postale F 407 – 44 boulevard de Vaugirard – 75757 PARIS CEDEX 15.

5. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- **5.1 En cas de retard.** Pour toute première présentation du colis ou de l'avis de mise en instance au-delà de 2 jours ouvrables après le jour de prise en charge (sous réserve du respect de l'heure limite de dépôt), sauf cas de force majeure, jours d'interdiction de circuler et/ou tout autre fait non imputable à La Poste, l'expéditeur peut, sur demande, bénéficier d'une indemnisation.

Après enquête du Service Clients confirmant le retard à l'aide du système d'information de La Poste ou d'une preuve apportée par l'expéditeur, l'expéditeur reçoit par courrier **un bon pour l'envoi d'un Colissimo France (hors éventuel supplément tarifaire pour envoi non standard)**. Le bon à valoir n'est ni cumulable, ni remboursable et est valable 6 mois à compter de son émission.

- **5.2 En cas de perte du colis** confirmée par le système d'information de La Poste, ou **en cas d'avarie** du colis, et après enquête du Service Clients ou par preuve apportée par l'expéditeur, ce dernier peut bénéficier sur demande **d'une indemnisation ne pouvant excéder 23 €/Kg (frais de port compris)** ; sauf en cas de faute de l'expéditeur, du destinataire, de force majeure, de vice propre de la chose ou de tout autre élément non imputable à La Poste.

- **5.3 La Poste n'est en aucun cas responsable des dommages indirects ou immatériels tels que perte de profit, perte de contrat, perte de chance, préjudice d'image.**

(1) www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation).





COLISSIMO

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

COLISSIMO RECOMMANDÉ FRANCE

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE (PAGE 1/3)

Les présentes conditions spécifiques précisent les particularités du produit Colissimo Recommandé France. Elles complètent les Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste sur lesquelles elles priment. Ces Conditions Générales de Vente sont consultables dans les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.

1. CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

- 1.1 Affranchissement du colis (un contenant unique : mono-colis) au poids selon la grille tarifaire disponible dans tous les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.

L'expéditeur a le choix entre cinq taux de recommandation (de R1 à R5), correspondant chacun à un montant d'indemnisation, pouvant aller de 50 € (R1) jusqu'à 800 € (R5) en cas de perte ou d'avarie du colis.

- 1.2 **Distribution** du colis à l'adresse indiquée par l'expéditeur **contre la signature** du destinataire ou celle de toute personne attachée à son service ou demeurant avec lui ou selon tout autre mode de mise à disposition convenu entre La Poste et le destinataire. En leur absence, un avis de mise en instance indiquant les coordonnées du point de contact postal où retirer le colis sera déposé dans la boîte à lettres. A l'initiative de la Poste, une (des) nouvelle(s) présentation(s) du colis est (sont) possible(s).

Les Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste précisent les modalités de mise en instance. La signature numérisée recueillie lors de la distribution, ainsi que sa reproduction, font preuve de distribution du colis et les Parties reconnaissent à cette signature une valeur juridique identique à celle d'une signature traditionnelle sur papier. La Poste n'assistera à aucun contrôle du contenu du colis.

- 1.3 Service admis pour les envois en France métropolitaine (y compris la Corse et certains codes armée de la France métropolitaine), Monaco, ainsi qu'à l'intérieur de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Réunion, de la Martinique, de Mayotte, de Saint Martin et de Saint-Barthélemy, **avec un délai de livraison de 2 jours ouvrables** après le jour de prise en charge sous réserve du respect de l'heure limite de dépôt.

Service également admis sans indication de délai pour :

- les relations entre la Guadeloupe/Saint-Martin/Saint-Barthélemy et la Martinique, à l'intérieur de Saint-Pierre et Miquelon ;
- les relations réciproques entre la France métropolitaine, Monaco et Andorre, ainsi que pour les envois à destination des codes armées 00480 et 00499.

Pour les relations réciproques entre la France métropolitaine

et Andorre, les envois doivent être accompagnés d'une déclaration en douane (CN22 pour tout envoi non commercial dont le contenu a une valeur inférieure à 350 € TTC ou CN23 pour tout autre envoi).

- 1.4 Le dépôt de l'envoi ne peut être fait qu'au guichet d'un point de contact postal et qu'après paiement du montant de l'affranchissement. Une preuve de dépôt sur laquelle est apposé le timbre à date de La Poste, attestant de la prise en charge du colis, est remise à l'expéditeur.
- 1.5 La Poste, si elle est amenée à avoir connaissance du contenu qu'elle ignore en principe, se réserve le droit de refuser la prise en charge ou d'interrompre le traitement à tout moment des envois ne respectant pas les dispositions relatives aux conditions d'admission et/ou au contenu des envois, sans que l'expéditeur puisse demander le remboursement du prix.
- 1.6 Il est possible de suivre les principales étapes d'acheminement du colis sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾, à l'exception des envois à l'intérieur de Saint-Pierre et Miquelon.

Les conditions et modalités d'utilisation de ce service sont spécifiées au paragraphe 3 des mentions légales disponibles sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.

- 1.7 Les options de Contre-remboursement (maximum 800 €) et Avis de Réception sont disponibles pour ce service, moyennant le paiement du prix de l'option choisie. Pour ces options, des formulaires spécifiques doivent être joints aux envois et insérés dans une pochette plastique transparente. Les formulaires et la pochette plastique sont fournis par la Poste.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

- 2.1 **Cas général : envois standards sans supplément tarifaire permettant un traitement industrialisé optimal**

Poids

- Le poids unitaire des colis peut aller de 0 à 30Kg (emballage et contenu compris).

Dimensions

- Dimensions minimales : 22 cm (L : Longueur) x 11 cm (l : largeur) x 1 cm (h : hauteur)
- Dimensions maximales : L+l+h=150cm avec L=100cm

Présentation des envois

- Seuls les mono-colis (avec un contenant unique et indivisible) sont acceptés au dépôt.
- L'emballage et le conditionnement doivent :
 - assurer la stabilité du colis en évitant tout renversement :
 - . Forme permettant de poser le colis de manière stable sur une face et de présenter à l'horizontale la liasse de transport collée à plat sur la face opposée, et
 - . Préparation assurant une répartition uniforme des masses ;
 - recouvrir, protéger et caler l'intégralité du contenu : résis

(1) www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation).





COLISSIMO

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

COLISSIMO RECOMMANDÉ FRANCE

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE (PAGE 2/3)

- tance à plusieurs manipulations, aux secousses, aux pressions, aux frottements et aux chocs.
 - . Le colis doit être solide et approprié aux exigences du transport et de traitement industrialisé par machines,
 - . La présence de toute mention particulière ("fragile", "haut-bas", etc.) ne donne pas lieu à un traitement spécifique,
 - . Le colis ne doit pas être (partiellement ou totalement) recouvert de papier.
- ne comporter aucun élément de débord (rabats, poignées, ficelles, cordes, sangles lâches etc.) pouvant générer des perturbations dans le traitement industriel des envois ;
- assurer l'intégrité du contenu et être fermés : contenu ne pouvant, en totalité ou en partie, s'échapper librement ou être enlevé de son conditionnement sans l'endommager ;
- permettre à la liasse de transport d'adhérer complètement.

Renseignement et lisibilité (mentions manuscrites et code à barres) de la liasse de transport

- Respect des règles d'adressage
- La liasse doit être collée :
 - sur une seule face (non pliée ou à cheval sur une arête)
 - sur une surface plane
- La liasse ne doit pas être utilisée comme adhésif pour fermer le colis
- La liasse ne doit pas être masquée par l'emballage (même partiellement)
- **2.2 Traitement dérogatoire : envois non standards avec un supplément tarifaire en raison du surcoût de traitement.**

Les colis présentant l'une et/ou l'autre des conditions suivantes ne seront pas pris en charge au titre des envois standards, mais feront l'objet d'un traitement dérogatoire soumis à supplément tarifaire :

- Dimensions maximales : $150\text{cm} < L+I+h \leq 200\text{cm}$ et/ou $L > 100\text{cm}$
- Formes instables dont :
 - . Sphères
 - . Rouleaux tels que $\text{Longueur} \geq 22\text{cm}$; $\text{diamètre} \geq 5\text{cm}$; $32\text{cm} \leq \text{Longueur} + 2 \times \text{diamètres} \leq 150\text{cm}$
- Colis non ou partiellement emballé mais préservant l'intégrité du contenu
- Colis avec un élément de débord
- Colis recouvert (partiellement ou totalement) de papier
- Non respect des contraintes de lisibilité de la liasse de transport
- **2.3 Envois non admis**

La Poste ne prend pas en charge les colis ne respectant pas les conditions d'admission ci-dessus (envois standards ou non standards), notamment ceux dont le poids est supérieur à 30kg, et/ou ceux dont $L+I+h > 200\text{cm}$.

3. CONTENU DES ENVOIS

- **3.1** Tout contenu n'est pas admis au transport par La Poste.

L'expéditeur se reporte à l'article *Contenu des envois* des Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste pour les exclusions et les limitations d'insertion et s'engage à les respecter.

Dans le Colissimo Recommandé France, il est permis d'insérer des objets précieux (notamment or, argent, autres métaux précieux, valeurs fiduciaires, bijoux, bons au porteur, titres restaurants ou autres) pourvu que la valeur de ces contenus ne soit pas supérieure au montant de l'indemnisation accordée en cas de perte ou d'avarie des envois.

En outre, l'insertion de marchandises périssables est déconseillée. En aucun cas La Poste ne pourra être tenue pour responsable ni de leur dégradation, ni des conséquences de celle-ci, notamment en cas de retard.
- **3.2** L'expéditeur veille à ce que le produit Colissimo Recommandé France et ses caractéristiques, notamment en termes d'indemnisation, soient adaptés à la valeur et à la nature du contenu du colis.

4. RÉCLAMATIONS

- **4.1 Les réclamations et/ou actions relatives à un colis, objet des présentes, mettant en cause La Poste, se prescrivent, quels qu'en soient l'objet et le motif, dans le délai d'un an à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi.**
- **4.2** Les bureaux de Poste et le Service Clients ColiPoste (BP 7500 88107 ST DIE CEDEX) sont à la disposition des expéditeurs. Chaque recherche nécessite la production par l'expéditeur de la photocopie de la preuve de dépôt comportant le timbre à date de La Poste. En l'absence de ces documents, aucune recherche ne pourra être effectuée et aucune réponse ne pourra être apportée à la réclamation.
- **4.3** Si la réponse de La Poste ne paraît pas satisfaisante à l'expéditeur ou en cas de non réponse sous deux mois après une réclamation, l'expéditeur peut saisir par écrit, accompagné des pièces du dossier, le Médiateur du groupe La Poste – Case Postale F 407 – 44 boulevard de Vaugirard – 75757 PARIS CEDEX 15.

5. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- **5.1 En cas de retard.** Pour toute première présentation du colis ou de l'avis de mise en instance au delà de 2 jours ouvrables après le jour de prise en charge (sous réserve du respect de l'heure limite de dépôt), sauf cas de force majeure, jours d'interdiction de circuler et/ou tout autre fait non imputable à La Poste, l'expéditeur peut, sur demande, bénéficier d'une indemnisation.
- Après enquête du Service Clients confirmant le retard à l'aide du système d'information de La Poste ou d'une preuve apportée par l'expéditeur, l'expéditeur reçoit par courrier **un bon pour l'envoi d'un Colissimo Recommandé France d'un taux de recommandation identique à celui de l'envoi faisant l'objet de la réclamation, hors options et/ou supplément tarifaire pour envoi non standard.**



**COLIS**

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

COLISSIMO RECOMMANDÉ FRANCE

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE (PAGE 3/3)

Le bon à valoir n'est ni cumulable, ni remboursable et est valable 6 mois à compter de son émission.

- **5.2 En cas de perte** du colis confirmée par le système d'information de La Poste, ou **en cas d'avarie** du colis, et après enquête du service clients ou par preuve apportée par l'expéditeur, ce dernier peut bénéficier sur demande :
 - **Soit de l'indemnisation forfaitaire** relative à l'un des cinq taux de Recommandation choisi : **50 € (R1), 200 € (R2), 400 € (R3), 600 € (R4) ou 800 € (R5), frais de port compris ;**
 - **Soit, si elle lui est plus favorable, d'une indemnisation ne pouvant excéder 23 €/Kg (frais de port compris) ;** sauf en cas de faute de l'expéditeur, du destinataire, de force majeure, de vice propre de la chose ou de tout autre élément non imputable à La Poste.
- **5.3 La Poste n'est en aucun cas responsable des dommages indirects ou immatériels tels que perte de profit, perte de contrat, perte de chance, préjudice d'image.**

COLISSIMO EMBALLAGE FRANCE

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE (PAGE 1/3)

Les présentes conditions spécifiques précisent les particularités du produit Colissimo Emballage France. Elles complètent les Conditions Générales de vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste sur lesquelles elles priment. Ces Conditions Générales de Vente sont consultables dans les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.

1. CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

- **1.1** Gamme d'emballages préaffranchis. Les tarifs sont disponibles dans tous les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.
- **1.2 Distribution du colis à l'adresse indiquée par l'expéditeur, contre la signature** du destinataire ou celle de toute personne attachée à son service ou demeurant avec lui ou selon tout autre mode de mise à disposition convenu entre La Poste et le destinataire. En leur absence, un avis de mise en instance indiquant les coordonnées du bureau de Poste où retirer le colis sera déposé dans la boîte à lettres. A l'initiative de la Poste, une (des) nouvelle(s) présentation(s) du colis est (sont) possible(s).

Les Conditions Générales de Vente applicables aux presta-

tions courrier-colis de La Poste précisent les modalités de mise en instance.

La signature numérisée recueillie lors de la distribution, ainsi que sa reproduction, font preuve de distribution des colis et les Parties reconnaissent à cette signature une valeur juridique identique à celle d'une signature traditionnelle sur papier.

La Poste n'assistera à aucun contrôle du contenu du colis.

- **1.3 Service admis pour les envois en France métropolitaine** (y compris la Corse et certains codes armées de la France métropolitaine), Monaco, **avec un délai de livraison de 2 jours ouvrables après le jour de prise en charge**, et sous réserve du respect de l'heure limite de dépôt.

Service également admis sans indication de délai pour :

- les relations réciproques entre la France métropolitaine (y compris la Corse), Monaco et Andorre, ainsi que pour les envois à destination des codes armées 00480 et 00499
- les relations réciproques entre la France métropolitaine (y compris la Corse), Monaco et les Secteurs Postaux 69000 et 55000

Pour les relations réciproques entre la France Métropolitaine, Andorre et les Secteurs Postaux 69000 et 55000, les envois doivent être accompagnés d'une déclaration en douane (CN22 pour tout envoi non commercial dont le contenu a une valeur inférieure à 350 € TTC ou CN23 pour tout autre envoi).

- **1.4** Le dépôt de l'envoi ne peut être fait qu'au guichet d'un point de contact postal. Une preuve de dépôt sur laquelle est apposé le timbre à date de La Poste, attestant de la prise en charge du colis, est remise à l'expéditeur.
- **1.5** La Poste, si elle est amenée à avoir connaissance du contenu qu'elle ignore en principe, se réserve le droit de refuser la prise en charge ou d'interrompre le traitement à tout moment des envois ne respectant pas les dispositions relatives aux conditions d'admission et/ou au contenu des envois, sans que l'expéditeur puisse demander le remboursement du prix.
- **1.6** Il est possible de suivre les principales étapes d'acheminement du colis sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾, à l'exception des envois dans les relations réciproques avec les Secteurs Postaux 55000 et 69000.

Les conditions et modalités d'utilisation de ce service sont spécifiées au paragraphe 3 des mentions légales disponibles sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.

- **1.7** Une assurance optionnelle Ad Valorem à trois niveaux est disponible sur cette offre. Elle permet une indemnisation en cas de perte ou d'avarie jusqu'à 500 €, 1000 € ou 1500 € selon le montant choisi par l'expéditeur par apposition sur la liasse de 1 à 3 vignette(s) assurance, et moyennant le paiement du prix de l'option.

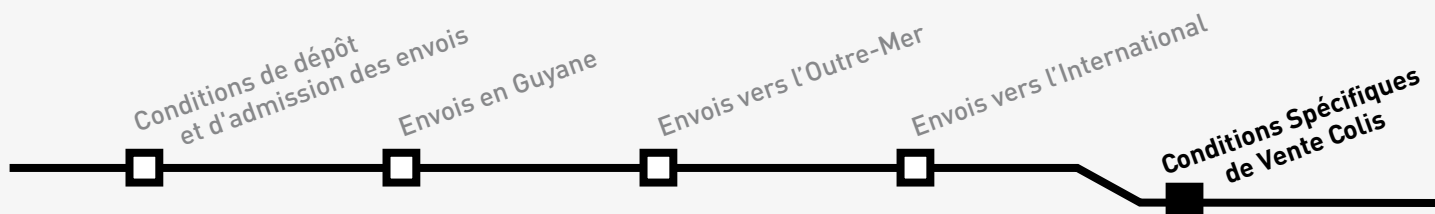
(1) www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation).





COLIS

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.



COLISSIMO EMBALLAGE FRANCE

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE (PAGE 2/3)

2. CONDITIONS D'ADMISSION ET EMBALLAGE

- **2.1** Le poids du contenu des envois ne doit pas dépasser la résistance technique de chaque format d'emballage comme suit : S : 3 kg, M : 3 kg, L : 5 kg, XL : 7 kg, P : 3 kg, CD/Souple : 1kg, 1 Bouteille : 2 kg, 2 Bouteilles : 5 kg, 3 Bouteilles : 7 kg.

La responsabilité de La Poste ne saurait en aucun cas être engagée si le poids de l'envoi est supérieur à la résistance technique. En cas de non respect des caractéristiques techniques précitées, aucune indemnisation au titre de l'avarie ne sera versée à l'expéditeur.

La résistance et la solidité des emballages sont optimales pour un seul et unique acheminement dans le réseau postal.

- **2.2 Renseignement et lisibilité (mentions manuscrites et code à barres) de la liasse de transport**

- Respect des règles d'adressage
- La liasse doit être collée :
 - sur une seule face (non pliée ou à cheval sur une arête)
 - sur une surface plane
- La liasse ne doit pas être utilisée comme adhésif pour fermer le colis
- La liasse ne doit pas être masquée par l'emballage (même partiellement)

- **2.3** La confection du colis et de son conditionnement intérieur se font sous la seule responsabilité de l'expéditeur qui doit l'adapter au contenu, que La Poste ignore en principe, ainsi qu'au traitement par machines susceptibles d'occasionner des secousses, pressions ou chocs en cours de transport et de traitement :

- La préparation du colis doit assurer une répartition uniforme des masses,
- La présence de toute mention particulière ("fragile", "haut-bas", etc.) ne donne pas lieu à un traitement spécifique,
- Le colis ne doit pas être (partiellement ou totalement) recouvert de papier,
- Les Emballages sont à utiliser sans aucun ajout de la part de l'expéditeur susceptible de blesser les agents de La Poste, de détériorer d'autres objets ou les machines de La Poste ou tout simplement de retarder le traitement industriel des envois (ficelle, sangle, etc.).

3. CONTENU DES ENVOIS

- **3.1** Tout contenu n'est pas admis au transport par La Poste. L'expéditeur se reporte à l'article Contenu des envois des Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste pour les exclusions et les limitations d'insertion et s'engage à les respecter.

En outre, l'insertion de marchandises périssables est déconseillée. En aucun cas La Poste ne pourra être tenue pour

responsable ni de leur dégradation, ni des conséquences de celle-ci, notamment en cas de retard.

- **3.2** L'expéditeur veille à ce que le produit Colissimo Emballage France et ses caractéristiques, notamment en termes d'indemnisation, soient adaptés à la valeur et à la nature du contenu du colis.

4. RÉCLAMATION

- **4.1 Les réclamations et/ou actions relatives à un colis, objet des présentes, mettant en cause La Poste, se prescrivent, quels qu'en soient l'objet et le motif, dans le délai d'un an à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi.**

- **4.2** Les bureaux de Poste et le Service Clients ColiPoste (BP 7500 88107 ST DIE CEDEX) sont à la disposition des expéditeurs. Chaque recherche nécessite la production par l'expéditeur de la photocopie de la preuve de dépôt comportant le timbre à date de La Poste. En l'absence de ce document, aucune recherche ne pourra être effectuée et aucune réponse ne pourra être apportée à la réclamation. Dans le cadre de l'assurance optionnelle Ad Valorem, une facture attestant de la valeur du contenu doit être fournie.

- **4.3** Si la réponse de La Poste ne paraît pas satisfaisante à l'expéditeur ou en cas de non réponse sous deux mois après une réclamation, l'expéditeur peut saisir par écrit, accompagné des pièces du dossier, le Médiateur du groupe La Poste - Case Postale F 407 - 44 boulevard de Vaugirard - 75757 PARIS CEDEX 15.

5. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- **5.1 En cas de retard.** Pour toute première présentation du colis ou de l'avis de mise en instance au delà de 2 jours ouvrables après le jour de prise en charge (sous réserve du respect de l'heure limite de dépôt), sauf cas de force majeure, jours d'interdiction de circuler et/ou tout autre fait non imputable à La Poste, l'expéditeur peut, sur demande, bénéficier d'une indemnisation. Après enquête du service clients confirmant le retard à l'aide du système d'information de La Poste ou d'une preuve apportée par l'expéditeur, l'expéditeur reçoit par courrier **un bon pour l'envoi d'un Colissimo Emballage France d'un format identique à celui de l'envoi faisant l'objet de la réclamation, hors option.**

Le bon à valoir n'est ni cumulable, ni remboursable et est valable 6 mois à compter de son émission.

- **5.2 En cas de perte** du colis confirmée par le système d'information de La Poste; ou **en cas d'avarie** du colis, et après enquête du service clients ou par preuve apportée par l'expéditeur, ce dernier peut bénéficier d'une **indemnisation ne pouvant excéder 23 €/Kg (dans la limite de la résistance technique de chaque format, frais de port compris)**, sauf en cas de faute de l'expéditeur ou du destinataire, de force majeure, de vice propre de la chose ou de tout autre élément non imputable à La Poste. L'expéditeur en fera la demande au Service Clients.

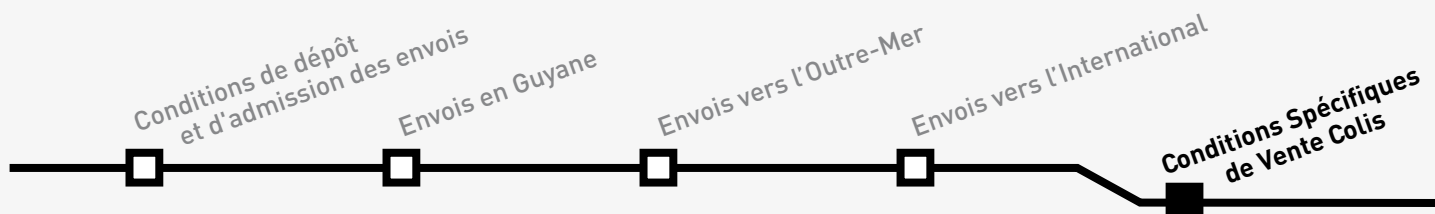
Si l'expéditeur a souscrit une assurance optionnelle, l'indem-





COLIS

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.



COLISSIMO EMBALLAGE FRANCE

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE (PAGE 3/3)

nisation pour perte ou avarie peut être d'une valeur maximale de 500 €, 1000 € ou 1500 € par colis, selon le niveau choisi par l'expéditeur au moment du dépôt, et dans la limite de la valeur réelle du colis : marchandises et frais de port (tarif TTC du format Colissimo Emballage France en vigueur au moment du dépôt). La valeur réelle du contenu de l'envoi doit être attestée par une facture.

Si l'expéditeur ne peut produire de facture attestant de la valeur du contenu de l'envoi, celui-ci ne pourra bénéficier de l'indemnisation résultant de la souscription à l'assurance optionnelle, mais uniquement de l'indemnisation ne pouvant excéder 23 €/Kg (frais de port compris) et dans la limite de la résistance technique de chaque format.

- **5.3 La Poste n'est en aucun cas responsable des dommages indirects ou immatériels tels que perte de profit, perte de contrat, perte de chance, préjudice d'image.**

COLISSIMO OUTRE-MER

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 1/3)

Les présentes conditions spécifiques précisent les particularités du produit Colissimo Outre-mer. Elles complètent les Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste sur lesquelles elles priment. Ces Conditions Générales de Vente sont consultables dans les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.

1. CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

- **1.1 Affranchissement du colis** (un contenant unique : mono-colis) au poids selon la grille tarifaire disponible dans tous les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.
- **1.2 Distribution du colis en boîte à lettres à l'adresse indiquée par l'expéditeur** ou selon tout autre mode de distribution convenu entre La Poste et le destinataire.

L'enregistrement de l'information de distribution par le système d'information de La Poste constitue la preuve de celle-ci. Aucune signature n'est recueillie.

En cas d'impossibilité de distribution en boîte à lettres, le colis est mis en instance dans un point de contact postal. Les

Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste précisent les modalités de mise en instance. La Poste n'assistera à aucun contrôle du contenu du colis.

- **1.3 Service admis :**
 - dans les relations réciproques entre la France Métropolitaine (y compris la Corse), Monaco et les départements d'Outre-mer ci-après dénommés DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et les Secteurs Postaux ;
 - au départ de France Métropolitaine (y compris la Corse), de Monaco, de Mayotte, de Saint-Pierre et Miquelon, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et des DOM vers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna et les Terres Australes et Antarctiques Françaises ;
 - dans les relations réciproques suivantes : Guyane avec Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy ; Guyane avec Martinique ; Réunion avec Mayotte ; Réunion, Mayotte avec Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy ; Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Réunion, Mayotte avec Saint-Pierre et Miquelon.

Le Colissimo Outre-Mer n'est pas admis pour les envois à l'intérieur d'un DOM et pour les relations réciproques entre la Guadeloupe/Saint-Martin/Saint-Barthélemy et la Martinique.

La Poste **ne s'engage pas sur les délais d'acheminement et de distribution** des colis pour ce service.

- **1.4** Le dépôt de l'envoi ne peut être fait qu'au guichet d'un point de contact postal et qu'après paiement du montant de l'affranchissement. Une preuve de dépôt sur laquelle est apposé le timbre à date de La Poste, attestant de la prise en charge du colis, est remise à l'expéditeur.
- **1.5** La Poste, si elle est amenée à avoir connaissance du contenu du colis qu'elle ignore en principe, se réserve le droit de refuser la prise en charge ou d'interrompre le traitement à tout moment des envois ne respectant pas les dispositions relatives aux conditions d'admission et/ou au contenu des envois, sans que l'expéditeur puisse demander le remboursement du montant de l'affranchissement.
- **1.6** Il est possible de suivre les principales étapes d'acheminement du colis sur le site Internet de Poste⁽¹⁾. Le suivi des colis n'est disponible que jusqu'à la sortie du Territoire (lieu d'expédition) pour les envois vers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna, les Terres Australes et Antarctiques Françaises, les Secteurs Postaux et Saint-Pierre et Miquelon.

Les conditions et modalités d'utilisation de ce service sont spécifiées au paragraphe 3 des mentions légales disponibles sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.

- **1.7** Aucune option n'est disponible pour ce service.

(1) www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation).





COLIS

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

COLISSIMO OUTRE-MER CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 2/3)

2. CONDITIONS D'ADMISSION

• 2.1 Cas général : envois standards sans supplément tarifaire permettant un traitement industrialisé optimal

Poids

- Le poids unitaire des colis peut aller de 0 à 30Kg (emballage et contenu compris).

Dimensions

- Dimensions minimales : 22 cm (L : Longueur) x 16 cm (l : largeur) x 1 cm (h : hauteur)
- Dimensions maximales : $L+l+h=150\text{cm}$ avec $L=100\text{cm}$

Présentation des envois

- Seuls les mono-colis (avec un contenant unique et indivisible) sont acceptés au dépôt.
- L'emballage et le conditionnement doivent :
 - assurer la stabilité du colis en évitant tout renversement :
 - Forme permettant de poser le colis de manière stable sur une face et de présenter à l'horizontale la liasse de transport collée à plat sur la face opposée, et
 - Préparation assurant une répartition uniforme des masses ;
 - recouvrir, protéger et caler l'intégralité du contenu : résistance à plusieurs manipulations, aux secousses, aux pressions, aux frottements et aux chocs.
 - Le colis doit être solide et approprié aux exigences du transport et de traitement industrialisé par machines,
 - La présence de toute mention particulière ("fragile", "haut-bas", etc.) ne donne pas lieu à un traitement spécifique,
 - Le colis ne doit pas être (partiellement ou totalement) recouvert de papier.
 - ne comporter aucun élément de débord (rabats, poignées, ficelles, cordes, sangles lâches, etc.) pouvant générer des perturbations dans le traitement industriel des envois ;
 - assurer l'intégrité du contenu et être fermés : contenu ne pouvant, en totalité ou en partie, s'échapper librement ou être enlevé de son conditionnement sans l'endommager.
 - permettre à la liasse de transport d'adhérer complètement.

Renseignement et lisibilité (mentions manuscrites et code à barres) de la liasse de transport

- Respect des règles d'adressage (notamment numéros de téléphone)
- La liasse doit être collée :
 - sur une seule face (non pliée et à cheval sur une arête)
 - sur une surface plane
- La liasse ne doit pas être utilisée comme adhésif pour fermer le colis
- La liasse ne doit pas être masquée par l'emballage (même partiellement)

• 2.2 Traitement dérogatoire : envois non standards avec un supplément tarifaire en raison du surcoût de traitement.

Les colis présentant l'une et/ou l'autre des conditions suivantes ne seront pas pris en charge au titre des envois standards, mais feront l'objet d'un traitement dérogatoire soumis à supplément tarifaire :

- Dimensions maximales : $150\text{cm} < L+l+h \leq 200\text{cm}$ et/ou $L > 100\text{cm}$
- Formes instables dont :
 - Sphères
 - Rouleaux tels que $\text{Longueur} \geq 22\text{cm}$; $\text{diamètre} \geq 5\text{cm}$; $32\text{cm} \leq \text{Longueur} + 2 \times \text{diamètres} \leq 150\text{cm}$
- Colis non ou partiellement emballé mais préservant l'intégrité du contenu
- Colis avec un élément de débord
- Colis recouvert (partiellement ou totalement) de papier
- Non respect des contraintes de lisibilité de la liasse de transport

• 2.3 Envois non admis

La Poste ne prend pas en charge les colis ne respectant pas les conditions d'admission cidessus (envois standards ou non standards), notamment ceux dont le poids est supérieur à 30Kg et/ou ceux dont $L+l+h > 200\text{cm}$.

3. CONTENU DES ENVOIS

- 3.1 L'expéditeur se reporte à l'article Contenu des envois des Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste pour les exclusions et les limitations d'insertion et s'engage à les respecter.

En outre, l'insertion de marchandises périssables est déconseillée. En aucun cas La Poste ne pourra être tenue pour responsable ni de leur dégradation, ni des conséquences de celle-ci, notamment en cas de retard.

- 3.2 L'expéditeur veille à ce que le produit Colissimo Outre-Mer et ses caractéristiques, notamment en termes d'indemnisation, soient adaptés à la valeur et la nature du contenu du colis.

4. FORMALITÉS DOUANIÈRES

- 4.1 L'expéditeur s'engage à respecter l'ensemble des formalités douanières et/ou fiscales auxquelles il pourrait être soumis du fait de son envoi. La responsabilité de La Poste ne saurait en aucun cas être recherchée en cas de non-respect desdites règles par l'expéditeur.

- 4.2 La déclaration en douane CN 22 doit être remplie dans les cas suivants :

- envois de particuliers dont la valeur du contenu est inférieure ou égale à 180 € TTC pour les relations réciproques entre la France Métropolitaine et les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy ; et pour les relations entre les DOM, Saint-Martin et Saint-Barthélemy
- envois de particuliers dont la valeur du contenu est inférieure ou égale à 350 € TTC pour les relations réciproques entre la France Métropolitaine, les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, les Secteurs Postaux ; et au départ de la France Métro





COLISSIMO

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

COLISSIMO OUTRE-MER CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 3/3)

- politaine, des DOM, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy, de Mayotte, de Saint-Pierre et Miquelon vers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna et les Terres Australes et Antarctiques Françaises.

La déclaration en douane CN 23 doit être remplie dans les autres cas :

- envois de particuliers au-dessus des seuils indiqués ci-dessus
- envois d'entreprises

Dans tous les cas, l'expéditeur doit :

- décrire de manière exacte et complète le contenu de l'envoi, même s'il s'agit d'un cadeau ou d'un échantillon ;
- joindre à l'envoi, en double exemplaire, une facture commerciale ou pro forma selon la nature de l'envoi.

Pour les envois entre la Guadeloupe et la Martinique, ces formalités douanières ne sont pas nécessaires.

- **4.3** L'ensemble des documents doit être inséré dans une pochette plastique transparente et autocollante fournie par La Poste, à apposer sur le colis.

5. RÉCLAMATIONS

- **5.1** Les réclamations et/ou actions relatives à un colis, objet des présentes, mettant en cause La Poste, se prescrivent, quels qu'en soient l'objet et le motif, dans le délai d'un an (ou de 6 mois pour les envois vers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna et les Terres Australes et Antarctiques Françaises) à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi.
- **5.2** Les bureaux de Poste et le Service Clients ColiPoste (88107 ST DIE CEDEX) sont à la disposition des expéditeurs. Chaque recherche nécessite la production par l'expéditeur de la photocopie de la preuve de dépôt comportant le timbre à date de La Poste. En l'absence de ce document, aucune recherche ne pourra être effectuée et aucune réponse ne pourra être apportée à la réclamation.
- **5.3** Si la réponse de La Poste ne paraît pas satisfaisante à l'expéditeur ou en cas de non réponse sous deux mois après une réclamation, l'expéditeur peut saisir par écrit, accompagné des pièces du dossier, le Médiateur du groupe La Poste – Case Postale F 407 – 44 boulevard de Vaugirard – 75757 PARIS CEDEX 15.

6. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- **6.1** La Poste ne s'engage pas sur les délais d'acheminement et de distribution des colis pour ce service et aucune indemnité ne sera versée à ce titre.
- **6.2** En cas de perte du colis confirmée par le système d'information de La Poste, ou en cas d'avarie du

colis, et après enquête du Service Clients ou par preuve apportée par l'expéditeur, ce dernier peut bénéficier sur demande **d'une indemnisation ne pouvant excéder 23 €/kg (frais de port compris)**, sauf en cas de faute de l'expéditeur, du destinataire, de force majeure, de vice propre de la chose ou de tout autre élément non imputable à La Poste.

- **6.3** La Poste n'est en aucun cas responsable des dommages indirects ou immatériels tels que perte de profit, perte de contrat, perte de chance, préjudice d'image.

COLISSIMO RECOMMANDÉ OUTRE-MER – CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE (PAGE 1/4)

Les présentes conditions spécifiques précisent les particularités du produit Colissimo Recommandé Outre-Mer. Elles complètent les Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste sur lesquelles elles priment. Ces Conditions Générales de Vente sont consultables dans les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.

1. CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

- **1.1** Affranchissement du colis (un contenant unique : mono-colis) au poids selon la grille tarifaire disponible dans tous les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.

L'expéditeur a le choix entre cinq taux de recommandation (de R1 à R5), correspondant chacun à un montant d'indemnisation, pouvant aller de 50 € (R1) jusqu'à 800 € (R5) en cas de perte ou d'avarie du colis.

- **1.2** Distribution du colis à l'adresse indiquée par l'expéditeur **contre la signature** du destinataire ou celle de toute personne attachée à son service ou demeurant avec lui ou selon tout autre mode de mise à disposition convenu entre La Poste et le destinataire. En leur absence, un avis de mise en instance indiquant les coordonnées du bureau de poste où retirer le colis sera déposé dans la boîte à lettres. A l'initiative de la Poste, une (des) nouvelle(s) présentation(s) du colis est (sont) possible(s).

Les Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste précisent les modalités de mise en instance.

La signature numérisée recueillie lors de la distribution, ainsi que sa reproduction, font preuve de distribution du colis et les Parties reconnaissent à cette signature une valeur juridique identique à celle d'une signature traditionnelle sur papier.

La Poste n'assistera à aucun contrôle du contenu du colis.

(1) www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation).



**COLIS**

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

COLISSIMO RECOMMANDÉ OUTRE-MER - CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE (PAGE 2/4)

• 1.3 Service admis

- dans les relations réciproques entre la France Métropolitaine (y compris la Corse), Monaco et les départements d'Outre-mer ci-après dénommés DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et les Secteurs Postaux.
- au départ de France Métropolitaine (y compris la Corse), de Monaco, de Mayotte, de Saint-Pierre et Miquelon, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et des DOM vers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna et les Terres Australes et Antarctiques Françaises.
- dans les relations réciproques suivantes : Guyane avec Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy ; Guyane avec Martinique ; Réunion avec Mayotte ; Réunion, Mayotte avec Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy ; Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Réunion, Mayotte avec Saint Pierre et Miquelon.

Le Colissimo Recommandé Outre-mer n'est pas admis pour les envois à l'intérieur d'un DOM et pour les relations réciproques entre la Guadeloupe/Saint-Martin/Saint-Barthélemy et la Martinique.

La Poste ne s'engage pas sur les délais d'acheminement et de distribution des colis pour ce service.

- **1.4** Le dépôt de l'envoi ne peut être fait qu'au guichet d'un point de contact postal et qu'après paiement du montant de l'affranchissement. Une preuve de dépôt sur laquelle est apposé le timbre à date de La Poste, attestant de la prise en charge du colis, est remise à l'expéditeur.
- **1.5** La Poste, si elle est amenée à avoir connaissance du contenu qu'elle ignore en principe, se réserve le droit de refuser la prise en charge ou d'interrompre le traitement à tout moment des envois ne respectant pas les dispositions relatives aux conditions d'admission et/ou au contenu des envois, sans que l'expéditeur puisse demander le remboursement du montant de l'affranchissement.
- **1.6** Il est possible de suivre les principales étapes d'acheminement du colis sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾. Le suivi des colis n'est disponible que jusqu'à la sortie du Territoire (lieu d'expédition) pour les envois vers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna, les Terres Australes et Antarctiques Françaises, les Secteurs Postaux et Saint-Pierre et Miquelon.

Les conditions et modalités d'utilisation de ce service sont spécifiées au paragraphe 3 des mentions légales disponibles sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.

- **1.7** Les options de Contre-remboursement (maximum 800 €) et d'Avis de Réception sont disponibles pour ce service, moyennant le paiement du prix de l'option choisie. Pour ces options, des formulaires spécifiques doivent être joints aux envois et insérés dans une pochette plastique transpa-

rente et autocollante à apposer sur le colis. Les formulaires et la pochette plastique sont fournis par La Poste.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

• 2.1 Cas général : envois standards sans supplément tarifaire permettant un traitement industrialisé optimal

Poids

- Le poids unitaire des colis peut aller de 0 à 30Kg (emballage et contenu compris).

Dimensions

- Dimensions minimales : 22 cm (L : Longueur) x 16 cm (l : largeur) x 1 cm (h : hauteur)
- Dimensions maximales : L+l+h=150cm avec L=100cm

Présentation des envois

- Seuls les mono-colis (avec un contenant unique et indivisible) sont acceptés au dépôt.
- L'emballage et le conditionnement doivent :
 - assurer la stabilité du colis en évitant tout renversement :
 - Forme permettant de poser le colis de manière stable sur une face et de présenter à l'horizontale la liasse de transport collée à plat sur la face opposée, et
 - Préparation assurant une répartition uniforme des masses ;
 - recouvrir, protéger et caler l'intégralité du contenu : résistance à plusieurs manipulations, aux secousses, aux pressions, aux frottements et aux chocs.
 - Le colis doit être solide et approprié aux exigences du transport et de traitement industrialisé par machines,
 - La présence de toute mention particulière ("fragile", "haut-bas", etc.) ne donne pas lieu à un traitement spécifique,
 - Le colis ne doit pas être (partiellement ou totalement) recouvert de papier.
 - ne comporter aucun élément de débord (rabats, poignées, ficelles, cordes, sangles lâches etc.) pouvant générer des perturbations dans le traitement industriel des envois ;
 - assurer l'intégrité du contenu et être fermés : contenu ne pouvant, en totalité ou en partie, s'échapper librement ou être enlevé de son conditionnement sans l'endommager.
 - permettre à la liasse de transport d'adhérer complètement.

Renseignement et lisibilité (mentions manuscrites et code à barres) de la liasse de transport

- Respect des règles d'adressage (notamment numéros de téléphone)
- La liasse doit être collée :
 - sur une seule face (non pliée ou à cheval sur une arête)
 - sur une surface plane
- La liasse ne doit pas être utilisée comme adhésif pour fermer le colis
- La liasse ne doit pas être masquée par l'emballage (même partiellement)

(1) www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation).



**COLIS**

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

COLISSIMO RECOMMANDÉ OUTRE-MER - CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE (PAGE 3/4)

2.2 Traitement dérogatoire : envois non standards avec un supplément tarifaire en raison du surcoût de traitement.

Les colis présentant l'une et/ou l'autre des conditions suivantes ne seront pas pris en charge au titre des envois standards, mais feront l'objet d'un traitement dérogatoire soumis à supplément tarifaire :

- Dimensions maximales : $150\text{cm} < L+I+h \leq 200\text{cm}$ et/ou $L > 100\text{cm}$
- Formes instables dont :
 - Sphères
 - Rouleaux tels que Longueur $\geq 22\text{cm}$; diamètre $\geq 5\text{cm}$; $32\text{cm} \leq \text{Longueur} + 2 \times \text{diamètres} \leq 150\text{cm}$
- Colis non ou partiellement emballé mais préservant l'intégrité du contenu
- Colis avec un élément de débord
- Colis recouvert (partiellement ou totalement) de papier
- Non respect des contraintes de lisibilité de la liasse de transport

2.3 Envois non admis

La Poste ne prend pas en charge les colis ne respectant pas les conditions d'admission ci-dessus (envois standards ou non standards), notamment ceux dont le poids est supérieur à 30Kg, et/ou ceux dont $L+I+h > 200\text{cm}$.

3. CONTENU DES ENVOIS

3.1 Tout contenu n'est pas admis au transport par La Poste.

L'expéditeur se reporte à l'article Contenu des envois des Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste pour les exclusions et les limitations d'insertion et s'engage à les respecter.

Dans le Colissimo Recommandé Outre-Mer, il est permis d'insérer des objets précieux (notamment or, argent, autres métaux précieux, valeurs fiduciaires, bijoux, bons au porteur, titres restaurants ou autres) pourvu que la valeur de ces contenus ne soit pas supérieure au montant de l'indemnisation accordée en cas de perte ou d'avarie des envois.

En outre, l'insertion de marchandises périssables est déconseillée. En aucun cas La Poste ne pourra être tenue pour responsable ni de leur dégradation, ni des conséquences de celle-ci, notamment en cas de retard.

3.2 L'expéditeur veille à ce que le produit Colissimo Recommandé Outre-Mer et ses caractéristiques, notamment en termes d'indemnisation, soient adaptés à la valeur et à la nature du contenu du colis.

4. FORMALITÉS DOUANIÈRES

4.1 L'expéditeur s'engage à respecter l'ensemble des formalités douanières et/ou fiscales auxquelles il pourrait être soumis du fait de son envoi. La responsabilité de La Poste ne

saurait en aucun cas être recherchée en cas de non-respect desdites règles par l'expéditeur.

4.2 La déclaration en douane CN 22 doit être remplie dans les cas suivants :

- envois de particuliers dont la valeur du contenu est inférieure ou égale à 180 € TTC pour les relations réciproques entre la France Métropolitaine et les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy; et pour les relations entre les DOM, Saint-Martin et Saint-Barthélemy
- envois de particuliers dont la valeur du contenu est inférieure ou égale à 350 € TTC pour les relations réciproques entre la France Métropolitaine, les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, les Secteurs Postaux ; et au départ de la France Métropolitaine, des DOM, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy, de Mayotte, de Saint-Pierre et Miquelon vers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna et les Terres Australes et Antarctiques Françaises.

La déclaration en douane CN 23 doit être remplie dans les autres cas :

- envois de particuliers au-dessus des seuils indiqués ci-dessus
- envois d'entreprises

Dans tous les cas, l'expéditeur doit :

- décrire de manière exacte et complète le contenu de l'envoi, même s'il s'agit d'un cadeau ou d'un échantillon ;
- joindre à l'envoi, en double exemplaire, une facture commerciale ou pro forma selon la nature de l'envoi.

Pour les envois entre la Guadeloupe et la Martinique, ces formalités douanières ne sont pas nécessaires.

4.3 L'ensemble des documents doit être inséré dans une pochette plastique transparente et autocollante fournie par La Poste, à apposer sur le colis.

5. RÉCLAMATION

5.1 Les réclamations et/ou actions relatives à un colis, objet des présentes, mettant en cause La Poste, se prescrivent, quels qu'en soient l'objet et le motif, dans le délai d'un an (ou de 6 mois pour les envois vers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna et les Terres Australes et Antarctiques Françaises) à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi.

5.2 Les bureaux de Poste et le Service Clients ColiPoste (BP 7500 88107 ST DIE CEDEX) sont à la disposition des expéditeurs. Chaque recherche nécessite la production par l'expéditeur de la photocopie de la preuve de dépôt comportant le timbre à date de La Poste. En l'absence de ce document, aucune recherche ne pourra être effectuée et aucune réponse ne pourra être apportée à la réclamation.

5.3 Si la réponse de La Poste ne paraît pas satisfaisante à l'expéditeur ou en cas de non réponse sous deux mois après une réclamation, l'expéditeur peut saisir par écrit, accompagné des pièces du dossier, le Médiateur du groupe La Poste - Case Postale F 407 - 44 boulevard de Vaugirard - 75757 PARIS CEDEX 15.

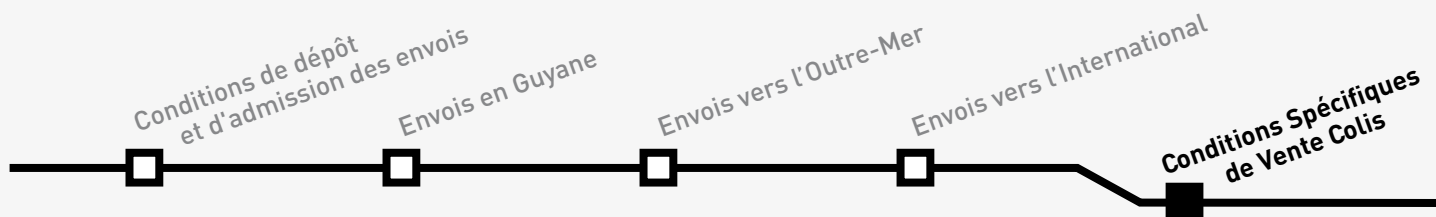
(1) www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation).





COLIS

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.



COLISSIMO RECOMMANDÉ OUTRE-MER - CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE (PAGE 4/4)

6. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- **6.1 La Poste ne s'engage pas sur les délais d'acheminement et de distribution** des colis pour ce service et **aucune indemnité ne sera versée à ce titre.**
- **6.2 En cas de perte** du colis confirmée par le système d'information de La Poste, ou **en cas d'avarie** du colis, et après enquête du Service Clients ou par preuve apportée par l'expéditeur, ce dernier peut bénéficier sur demande :
 - **Soit de l'indemnisation forfaitaire** relative à l'un des cinq taux de Recommandation choisi : **50 € (R1), 200 € (R2), 400 € (R3), 600 € (R4) ou 800 € (R5), frais de port compris ;**
 - **Soit, si elle lui est plus favorable, d'une indemnisation ne pouvant excéder 23 €/Kg (frais de port compris) ;** sauf en cas de faute de l'expéditeur, du destinataire, de force majeure, de vice propre de la chose ou de tout autre élément non imputable à La Poste.
- **6.3 La Poste n'est en aucun cas responsable des dommages indirects ou immatériels tels que perte de profit, perte de contrat, perte de chance, préjudice d'image.**

COLISSIMO EMBALLAGE OUTRE-MER CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE (PAGE 1/3)

Les présentes conditions spécifiques précisent les particularités du produit Colissimo Emballage Outre-Mer. Elles complètent les Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste sur lesquelles elles priment. Ces Conditions Générales de Vente sont consultables dans les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.

1. CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

- **1.1 Gamme d'emballages préaffranchis.** Les tarifs sont disponibles dans tous les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.
- **1.2 Distribution du colis à l'adresse indiquée par l'expéditeur, contre la signature** du destinataire ou celle de toute personne attachée à son service ou demeurant avec lui ou selon tout autre mode de mise à disposition convenu entre La Poste et le destinataire. En leur absence, un avis de mise en instance indiquant les coordonnées du point de contact postal où retirer le colis sera déposé dans la

boîte à lettres. A l'initiative de la Poste, une (des) nouvelle(s) présentation(s) du colis est (sont) possible(s).

Les Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste précisent les modalités de mise en instance.

La signature numérisée du destinataire, ainsi que sa reproduction, font preuve de livraison des colis et les Parties reconnaissent à cette signature une valeur juridique identique à celle d'une signature traditionnelle sur papier.

La Poste n'assistera à aucun contrôle du contenu du colis.

• 1.3 Service admis

- dans les relations réciproques entre la France Métropolitaine (y compris la Corse), Monaco et les départements d'Outre-mer ci-après dénommés DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et les Secteurs Postaux (sauf Secteurs Postaux 69000, 55000) ;
- au départ de France Métropolitaine (y compris la Corse), Monaco ; vers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna et les Terres Australes et Antarctiques Françaises.
- dans les relations réciproques suivantes : Guyane avec Guadeloupe/Saint-Martin/Saint-Barthélemy ; Guyane avec Martinique ; Réunion avec Mayotte, ainsi que pour les relations réciproques entre Guadeloupe/Saint-Martin/Saint-Barthélemy et Martinique.

Le service Colissimo Emballage Outre-Mer n'est pas admis pour les envois à l'intérieur des DOM, de Mayotte, de Saint-Pierre et Miquelon, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

La Poste ne s'engage pas sur les délais d'acheminement et de distribution des colis pour ce service.

- **1.4** Le dépôt de l'envoi ne peut être fait qu'au guichet d'un point de contact postal. Une preuve de dépôt sur laquelle est apposé le timbre à date de La Poste, attestant de la prise en charge du colis, est remise à l'expéditeur.
- **1.5** La Poste, si elle est amenée à avoir connaissance du contenu du colis qu'elle ignore en principe, se réserve le droit de refuser la prise en charge ou d'interrompre le traitement à tout moment des envois ne respectant pas les dispositions relatives aux conditions d'admission et/ou au contenu des envois, sans que l'expéditeur puisse demander le remboursement du prix.
- **1.6** Il est possible de suivre les principales étapes d'acheminement du colis sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.
Pour les envois vers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna, les Terres Australes et Antarctiques Françaises, les Secteurs Postaux et Saint-Pierre et Miquelon, le suivi des colis n'est disponible que jusqu'à la sortie du Territoire (lieu d'expédition).
Les conditions et modalités d'utilisation de ce service sont spécifiées au paragraphe 3 des mentions légales disponibles sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.

(1) www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation).





COLISSIMO

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

COLISSIMO EMBALLAGE OUTRE-MER

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE (PAGE 2/3)

- **1.7** Une assurance optionnelle Ad Valorem à trois niveaux est disponible sur cette offre. Elle permet une indemnisation en cas de perte ou d'avarie jusqu'à 500 €, 1000 € ou 1500 € par colis selon le montant choisi par l'expéditeur par apposition sur la liasse de 1 à 3 vignette(s) assurance, et moyennant le paiement du prix de l'option.

2. CONDITIONS D'ADMISSION ET EMBALLAGE

- **2.1** Le poids du contenu des envois ne doit pas dépasser la résistance technique de chaque format d'emballage comme suit : L : 5 kg, XL : 7 kg, 1 Bouteille : 2 kg ;

La responsabilité de La Poste ne saurait en aucun cas être engagée si le poids de l'envoi (emballage compris) est supérieur à la résistance technique. En cas de non-respect des caractéristiques techniques précitées, aucune indemnisation au titre de l'avarie ne sera versée à l'expéditeur.

La résistance et la solidité des emballages sont optimales pour un seul et unique acheminement dans le réseau postal.

- **2.2** Renseignement et lisibilité (mentions manuscrites et code à barres) de la liasse de transport

- Respect des règles d'adressage (notamment numéros de téléphone)
- La liasse doit être collée :
 - sur une seule face (non pliée et à cheval sur une arête)
 - sur une surface plane
- La liasse ne doit pas être utilisée comme adhésif pour fermer le colis
- La liasse ne doit pas être masquée par l'emballage (même partiellement)

- **2.3** La confection du colis et de son conditionnement intérieur se font sous la seule responsabilité de l'expéditeur qui doit l'adapter au contenu, que La Poste ignore en principe, ainsi qu'au traitement par machines susceptible d'occasionner des secousses, pressions ou chocs en cours de transport et de traitement :

- La préparation du colis doit assurer une répartition uniforme des masses,
- La présence de toute mention particulière ("fragile", "haut-bas", etc.) ne donne pas lieu à un traitement spécifique,
- Le colis ne doit pas être (partiellement ou totalement) recouvert de papier,
- Les Emballages sont à utiliser sans aucun ajout de la part de l'expéditeur susceptible de blesser un agent de La Poste, de détériorer d'autres objets ou les machines de La Poste ou tout simplement de retarder le traitement industriel des envois (ficelles, sangles, etc.).

3. CONTENU DES ENVOIS

- **3.1** Tout contenu n'est pas admis au transport par La Poste. L'expéditeur se reporte à l'article *Contenu des envois* des Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste pour les exclusions et les limitations d'insertion et s'engage à les respecter.

En outre, l'insertion de marchandises périssables est déconseillée. En aucun cas La Poste ne pourra être tenue pour responsable ni de leur dégradation, ni des conséquences de celle-ci, notamment en cas de retard.

- **3.2** L'expéditeur veille à ce que le produit Colissimo Emballage Outre-Mer et ses caractéristiques, notamment en termes d'indemnisation, soient adaptés à la valeur et à la nature du contenu du colis.

4. FORMALITÉS DOUANIÈRES

- **4.1** L'expéditeur s'engage à respecter l'ensemble des formalités douanières et/ou fiscales auxquelles il pourrait être soumis du fait de son envoi. La responsabilité de La Poste ne saurait en aucun cas être recherchée en cas de non-respect desdites règles par l'expéditeur.

- **4.2** La déclaration en douane CN 22 doit être remplie dans les cas suivants :

- envois de particuliers dont la valeur du contenu est inférieure ou égale à 180 € TTC pour les relations réciproques entre la France Métropolitaine et les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy; et pour les relations entre les DOM, Saint-Martin et Saint-Barthélemy
- envois de particuliers dont la valeur du contenu est inférieure ou égale à 350 € TTC pour les relations réciproques entre la France Métropolitaine, les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, les Secteurs Postaux ; et au départ de la France Métropolitaine, des DOM, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy, de Mayotte, de Saint-Pierre et Miquelon vers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna et les Terres Australes et Antarctiques Françaises.

La déclaration en douane CN 23 doit être remplie dans les autres cas :

- envois de particuliers au-dessus des seuils indiqués ci-dessus
- envois d'entreprises

Dans tous les cas, l'expéditeur doit :

- décrire de manière exacte et complète le contenu de l'envoi, même s'il s'agit d'un cadeau ou d'un échantillon ;
- joindre à l'envoi, en double exemplaire, une facture commerciale ou pro forma selon la nature de l'envoi.

Pour les envois entre la Guadeloupe et la Martinique, ces formalités douanières ne sont pas nécessaires.

- **4.3** L'ensemble des documents doit être inséré dans une pochette plastique transparente et autocollante fournie par La Poste, à apposer sur le colis.

(1) www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation).





COLISSIMO

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

COLISSIMO EMBALLAGE OUTRE-MER

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE (PAGE 3/3)

5. RÉCLAMATION

- 5.1** Les réclamations et/ou actions relatives à un colis, objet des présentes, mettant en cause La Poste, se prescrivent, quels qu'en soient l'objet et le motif, dans le délai d'un an (ou de 6 mois pour les envois vers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna et les Terres Australes et Antarctiques Françaises) à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi.
- 5.2** Les bureaux de Poste et le Service Clients ColiPoste (BP 7500 88107 ST DIE CEDEX) sont à la disposition des expéditeurs. Chaque recherche nécessite la production par l'expéditeur de la photocopie de la preuve de dépôt comportant le timbre à date de La Poste. En l'absence de ce document, aucune recherche ne pourra être effectuée et aucune réponse ne pourra être apportée à la réclamation. Dans le cadre de l'assurance optionnelle Ad Valorem, une facture attestant de la valeur du contenu doit être fournie.
- 5.3** Si la réponse de La Poste ne paraît pas satisfaisante à l'expéditeur ou en cas de non réponse sous deux mois après une réclamation, l'expéditeur peut saisir par écrit, accompagné des pièces du dossier, le Médiateur du groupe La Poste - Case Postale F 407 - 44 boulevard de Vaugirard - 75757 PARIS CEDEX 15.

6. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- 6.1** La Poste ne s'engage pas sur les délais d'acheminement et de distribution des colis pour ce service et aucune indemnité ne sera versée à ce titre.
- 6.2** En cas de perte du colis confirmée par le système d'information de La Poste ; ou en cas d'avarie du colis, et après enquête du Service clients ou par preuve apportée par l'expéditeur, ce dernier peut bénéficier d'une indemnisation ne pouvant excéder 23 €/Kg (dans la limite du poids maximum autorisé de chaque format, frais de port compris), sauf en cas de faute de l'expéditeur ou du destinataire, de force majeure, de vice propre de la chose ou de tout autre élément non imputable à La Poste. L'expéditeur en fera la demande au Service Clients.

Si l'expéditeur a souscrit une assurance optionnelle, l'indemnisation pour perte ou avarie peut être d'une valeur maximale de 500 €, 1000 € ou 1500 € par colis, selon le niveau choisi par l'expéditeur au moment du dépôt. L'indemnité est versée dans la limite de la valeur réelle du colis : marchandises et frais de port (tarif du format Colissimo Emballage Outre-mer en vigueur au moment du dépôt). La valeur réelle du contenu de l'envoi doit être attestée par une facture.

Si l'expéditeur ne peut produire de facture attestant de la

valeur du contenu de l'envoi, celui-ci ne pourra bénéficier de l'indemnisation résultant de la souscription à l'assurance optionnelle, mais uniquement de l'indemnisation ne pouvant excéder 23 €/Kg (dans la limite du poids maximum autorisé de chaque format, frais de port compris).

- 6.3** La Poste n'est en aucun cas responsable des dommages indirects ou immatériels tels que perte de profit, perte de contrat, perte de chance, préjudice d'image.

COLIS ÉCONOMIQUE OUTRE-MER

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 1/3)

Les présentes conditions spécifiques précisent les particularités du produit Colis Economique Outre-mer. Elles complètent les Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste sur lesquelles elles priment. Ces Conditions Générales de Vente sont consultables dans les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.

1. CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

- 1.1** Affranchissement du colis (un contenant unique : mono-colis) au poids selon la grille tarifaire disponible dans les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.
- 1.2** Distribution du colis en boîte à lettres à l'adresse indiquée par l'expéditeur, ou selon tout autre mode de distribution convenu entre La Poste et le destinataire.

L'enregistrement de l'information de distribution par le système d'information de La Poste constitue la preuve de celle-ci. Aucune signature n'est recueillie.

En cas d'impossibilité de distribution en boîte à lettres, le colis est mis en instance dans un point de contact postal. Les Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste précisent les modalités de mise en instance.

La Poste n'assistera à aucun contrôle du contenu du colis.

- 1.3** Service admis :
 - dans les relations réciproques entre la France Métropolitaine (y compris la Corse), Monaco ; et les départements d'Outre-mer ci-après dénommés DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et les Secteurs Postaux (sauf Secteurs Postaux 55000 et 69000)
 - au départ de France Métropolitaine (y compris la Corse), de Monaco, des DOM, de Mayotte, de Saint-Pierre et Miquelon, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy vers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna et les Terres Australes et Antarctiques Françaises ;

⁽¹⁾ www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation).



**COLIS**

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

COLIS ÉCONOMIQUE OUTRE-MER

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 2/3)

- dans les relations réciproques suivantes : Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Guyane avec la Réunion et Mayotte ; Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Guyane, Réunion et Mayotte avec Saint-Pierre et Miquelon.

Le Colis Economique Outre Mer n'est pas admis pour les envois à l'intérieur d'un DOM et pour les relations réciproques entre la Guadeloupe/Saint-Martin/Saint-Barthélemy et la Martinique.

La Poste ne s'engage pas sur les délais d'acheminement et de distribution des colis pour ce service.

- **1.4** Le dépôt de l'envoi ne peut être fait qu'au guichet d'un point de contact postal et qu'après paiement du montant de l'affranchissement. Une preuve de dépôt sur laquelle est apposé le timbre à date de La Poste, attestant de la prise en charge du colis, est remise à l'expéditeur.
- **1.5** La Poste, si elle est amenée à avoir connaissance du contenu qu'elle ignore en principe, se réserve le droit de refuser la prise en charge ou d'interrompre le traitement à tout moment des envois ne respectant pas les dispositions relatives aux conditions d'admission et/ou au contenu des envois, sans que l'expéditeur puisse demander le remboursement du montant de l'affranchissement.
- **1.6** Aucune option n'est disponible pour ce service.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

- **2.1 Cas général : envois standards sans supplément tarifaire permettant un traitement industrialisé optimal**

Poids

- Le poids unitaire des colis peut aller de 0 à 30Kg (emballage et contenu compris).

Dimensions

- Dimensions minimales : 22 cm (L : Longueur) x 16 cm (l : largeur) x 1 cm (h : hauteur)
- Dimensions maximales : $L+l+h=150\text{cm}$ avec $L=100\text{cm}$

Présentation des envois

- Seuls les mono-colis (avec un contenant unique et indivisible) sont acceptés au dépôt.
- L'emballage et le conditionnement doivent :
 - assurer la stabilité du colis en évitant tout renversement :
 - Forme permettant de poser le colis de manière stable sur une face et de présenter à l'horizontale la liasse de transport collée à plat sur la face opposée, et
 - Préparation assurant une répartition uniforme des masses ;
 - recouvrir, protéger et caler l'intégralité du contenu : résistance à plusieurs manipulations, aux secousses, aux pressions, aux frottements et aux chocs.

- Le colis doit être solide et approprié aux exigences du transport et de traitement industrialisé par machines,
- La présence de toute mention particulière ("fragile", "haut-bas", etc.) ne donne pas lieu à un traitement spécifique,
- Le colis ne doit pas être (partiellement ou totalement) recouvert de papier.

- ne comporter aucun élément de débord (rabats, poignées, ficelles, cordes, sangles lâches, etc.) pouvant générer des perturbations dans le traitement industriel des envois ;
- assurer l'intégrité du contenu et être fermés : contenu ne pouvant, en totalité ou en partie, s'échapper librement ou être enlevé de son conditionnement sans l'endommager.
- permettre à la liasse de transport d'adhérer complètement.

• Renseignement et lisibilité (mentions manuscrites et code à barres) de la liasse de transport

- Respect des règles d'adressage (notamment numéros de téléphone)
- La liasse doit être collée :
 - sur une seule face (non pliée ou à cheval sur une arête)
 - sur une surface plane
- La liasse ne doit pas être utilisée comme adhésif pour fermer le colis
- La liasse ne doit pas être masquée par l'emballage (même partiellement)

• 2.2 Traitement dérogatoire : envois non standards avec un supplément tarifaire en raison du surcoût de traitement.

Les colis présentant l'une et/ou l'autre des conditions suivantes ne seront pas pris en charge au titre des envois standards, mais feront l'objet d'un traitement dérogatoire soumis à supplément tarifaire :

- Dimensions maximales : $150\text{cm} < L+l+h \leq 200\text{cm}$ et/ou $L > 100\text{cm}$
- Formes instables dont :
 - Sphères
 - Rouleaux tels que $\text{Longueur} \geq 22\text{cm}$; $\text{diamètre} \geq 5\text{cm}$; $32\text{cm} \leq \text{Longueur} + 2 \times \text{diamètres} \leq 150\text{cm}$
- Colis non ou partiellement emballé mais préservant l'intégrité du contenu
- Colis avec un élément de débord
- Colis recouvert (partiellement ou totalement) de papier
- Non respect des contraintes de lisibilité de la liasse de transport

• 2.3 Envois non admis

La Poste ne prend pas en charge les colis ne respectant pas les conditions d'admission ci-dessus (envois standards ou non standards), notamment ceux dont le poids est supérieur à 30Kg et/ou ceux dont $L+l+h > 200\text{cm}$.

3. CONTENU DES ENVOIS

- **3.1** Tout contenu n'est pas admis au transport par La Poste. L'expéditeur se reporte à l'article *Contenu des envois* des Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste pour les exclusions et les limitations d'insertion et s'engage à les respecter.

En outre, l'insertion de marchandises périssables est déconseillée. En aucun cas La Poste ne pourra être tenue pour





COLIS

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques de Vente Colis

COLIS ÉCONOMIQUE OUTRE-MER

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 3/3)

responsable ni de leur dégradation, ni des conséquences de celle-ci, notamment en cas de retard.

- **3.2** L'expéditeur veille à ce que le produit Colis Economique Outre-Mer et ses caractéristiques, notamment en termes d'indemnisation, soient adaptés à la valeur et la nature du contenu du colis.

4. FORMALITÉS DOUANIÈRES

- **4.1** L'expéditeur s'engage à respecter l'ensemble des formalités douanières et/ou fiscales auxquelles il pourrait être soumis du fait de son envoi. La responsabilité de La Poste ne saurait en aucun cas être recherchée en cas de non-respect desdites règles par l'expéditeur.
- **4.2** La déclaration en douane CN 22 doit être remplie dans les cas suivants :
 - envois de particuliers dont la valeur du contenu est inférieure ou égale à 180 € TTC pour les relations réciproques entre la France Métropolitaine et les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy ; et pour les relations entre les DOM, Saint-Martin et Saint-Barthélemy
 - envois de particuliers dont la valeur du contenu est inférieure ou égale à 350 € TTC pour les relations réciproques entre la France Métropolitaine, les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy ; et Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, les Secteurs Postaux ; et au départ de la France Métropolitaine, des DOM, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy, de Mayotte, de Saint-Pierre et Miquelon vers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna et les Terres Australes et Antarctiques Françaises.

La déclaration en douane CN 23 doit être remplie dans les autres cas :

- envois de particuliers au-dessus des seuils indiqués ci-dessus
- envois d'entreprises

Dans tous les cas, l'expéditeur doit :

- décrire en manière exacte et complète le contenu de l'envoi, même s'il s'agit d'un cadeau ou d'un échantillon ;
- joindre à l'envoi, en double exemplaire, une facture commerciale ou pro forma selon la nature de l'envoi.

Pour les envois entre la Guadeloupe et la Martinique, ces formalités douanières ne sont pas nécessaires.

- **4.3** L'ensemble des documents doit être inséré dans une pochette plastique transparente et autocollante fournie par La Poste, à apposer sur le colis.

5. RÉCLAMATIONS

- **5.1** Les réclamations et/ou actions relatives à un colis, objet des présentes, mettant en cause La Poste, se prescrivent, quels qu'en soient l'objet et le motif, dans le délai d'un an (ou de 6 mois pour les envois vers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna et les Terres Australes et Antarctiques Françaises) à

compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi.

- **5.2** Les bureaux de Poste et le Service Clients ColiPoste (BP 7500 88107 ST DIE CEDEX) sont à la disposition des expéditeurs. Chaque recherche nécessite la production par l'expéditeur de la photocopie de la preuve de dépôt comportant le timbre à date de La Poste. En l'absence de ce document, aucune recherche ne pourra être effectuée et aucune réponse ne pourra être apportée à la réclamation.
- **5.3** Si la réponse de La Poste ne paraît pas satisfaisante à l'expéditeur ou en cas de non réponse sous deux mois après une réclamation, l'expéditeur peut saisir par écrit, accompagné des pièces du dossier, le Médiateur du groupe La Poste – Case Postale F 407 – 44 boulevard de Vaugirard – 75757 PARIS CEDEX 15.

6. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- **6.1** La Poste ne s'engage pas sur les délais d'acheminement et de distribution des colis pour ce service et aucune indemnité ne sera versée à ce titre.
- **6.2 En cas de perte** du colis confirmée par le système d'information de La Poste, ou **en cas d'avarie** du colis, et après enquête du Service Clients ou par preuve apportée par l'expéditeur, ce dernier peut bénéficier sur demande **d'une indemnisation ne pouvant excéder 23 €/Kg (frais de port compris)**, sauf en cas de faute de l'expéditeur, du destinataire, de force majeure, de vice propre de la chose ou de tout autre élément non imputable à La Poste.
- **6.3 La Poste n'est en aucun cas responsable des dommages indirects ou immatériels tels que perte de profit, perte de contrat, perte de chance, préjudice d'image.**

COLISSIMO INTERNATIONAL

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 1/4)

Les présentes conditions spécifiques précisent les particularités du produit Colissimo International. Elles complètent les Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste sur lesquelles elles priment. Ces Conditions Générales de Vente sont consultables dans les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽²⁾.

1. CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

- **1.1** Affranchissement du colis (un contenant unique : mono-colis) au poids selon la grille tarifaire disponible dans les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽²⁾.

(1) www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation).

(2) Renseignements disponibles sur le site Internet⁽¹⁾ ou auprès des points de contact postaux.



**COLIS**

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

**Conditions Spécifiques
de Vente Colis**

COLISSIMO INTERNATIONAL CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 2/4)

- **1.2** Distribution du colis à l'adresse indiquée par l'expéditeur contre la signature de la personne qui prend livraison de l'envoi, indiquant son acceptation ou selon tout autre mode de mise à disposition utilisé par les partenaires étrangers. En son absence, un avis de mise en instance indiquant les coordonnées du point de contact postal, où retirer le colis, sera déposé dans la boîte à lettres du destinataire.

La mise en instance s'effectue conformément aux procédures du partenaire étranger.

La signature numérisée recueillie lors de la distribution, ainsi que sa reproduction, font preuve de distribution du colis et les Parties reconnaissent à cette signature une valeur juridique identique à celle d'une signature traditionnelle sur papier.

Ni La Poste, ni le partenaire étranger n'assisteront à aucun contrôle du contenu du colis.

En cas de non distribution du colis impliquant son retour à l'expéditeur, les frais d'acheminement en retour sont à la charge de l'expéditeur et fonction du niveau de service choisi (prioritaire ou économique). L'expéditeur a la possibilité d'indiquer sur la liasse de transport qu'il choisit l'abandon de son colis dans le pays de destination. Sans mention des conditions de retour sur la liasse de transport, le colis sera retourné par voie économique.

- **1.3** Service admis au départ de la France métropolitaine (y compris la Corse), de Monaco, des DOM (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane), de Mayotte, de Saint-Pierre et Miquelon, de Saint Martin, de Saint-Barthélemy ; et à destination du monde entier, sauf exception pour quelques pays⁽¹⁾.

La Poste ne s'engage pas sur les délais d'acheminement et de distribution des colis pour ce service.

- **1.4** Le dépôt de l'envoi ne peut être fait qu'au guichet d'un point de contact postal et qu'après paiement du montant de l'affranchissement.

Une preuve de dépôt sur laquelle est apposé le timbre à date de La Poste, attestant de la prise en charge du colis, est remise à l'expéditeur.

- **1.5** La Poste, si elle est amenée à avoir connaissance du contenu qu'elle ignore en principe, se réserve le droit de refuser la prise en charge ou d'interrompre le traitement à tout moment des envois ne respectant pas les dispositions relatives aux conditions d'admission et/ou au contenu des envois, sans que l'expéditeur puisse demander le remboursement du montant de l'affranchissement.

- **1.6** Il est possible de suivre les principales étapes d'acheminement du colis sur le site Internet de La Poste⁽²⁾.

Le suivi des colis est disponible de la prise en charge du colis jusqu'à la sortie du territoire français (lieu d'expédition) pour toutes les destinations. Pour certaines destinations, le suivi est disponible jusqu'à la distribution⁽²⁾. Les conditions et modalités d'utilisation de ce service sont spécifiées au

paragraphe 3 des mentions légales disponibles sur le site Internet de la Poste⁽¹⁾. Les conditions et modalités d'utilisation de ce service sont spécifiées au paragraphe 3 des mentions légales disponibles sur le site Internet de la Poste⁽¹⁾.

- **1.7** Une assurance optionnelle Ad Valorem d'un montant maximum de 1500 € est disponible sur ce service pour l'ensemble des destinations, moyennant le paiement du prix de l'option.

Les options de Contre-remboursement (montant maximum de 1500 € variable suivant le pays de destination⁽¹⁾), d'Avis de Réception et de Valeur Déclarée (montant maximum de 5000 € variable suivant le pays de destination⁽¹⁾) sont également disponibles sur ce service pour certaines destinations⁽¹⁾, moyennant le paiement du prix de l'option. Pour les options Contre-Remboursement, Avis de Réception et Valeur Déclarée, des formulaires spécifiques doivent être joints aux envois et insérés dans une pochette plastique transparente et autocollante, à apposer sur le colis. Les formulaires et la pochette plastique sont fournis par La Poste.

Le recours à l'option Valeur Déclarée est conditionné à l'obligation de recourir à un conditionnement spécifique⁽¹⁾.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

- **2.1 Cas général : envois standards sans supplément tarifaire permettant un traitement industrialisé optimal**

Poids

- Le poids unitaire des colis peut aller de 0 à 30Kg (emballage et contenu compris).
- Certains pays peuvent appliquer des limites de poids inférieures⁽²⁾.

Dimensions

- Dimensions minimales : 22 cm (L : Longueur) x 16 cm (l : largeur) x 1 cm (h : hauteur)
- Dimensions maximales : L+l+h=150cm avec L=100cm
Les dimensions maximales peuvent varier suivant le pays de destination⁽²⁾.

Présentation des envois

Seuls les mono-colis (avec un contenant unique et indivisible) sont acceptés au dépôt.

L'emballage et le conditionnement doivent :

- assurer la stabilité du colis en évitant tout renversement :
 - Forme permettant de poser le colis de manière stable sur une face et de présenter à l'horizontale la liasse de transport collée à plat sur la face opposée, et
 - Préparation assurant une répartition uniforme des masses ;
- recouvrir, protéger et caler l'intégralité du contenu : résistance à plusieurs manipulations, aux secousses, aux pressions, aux frottements et aux chocs.
 - Le colis doit être solide et approprié aux exigences du transport et de traitement industrialisé par machines,
 - La présence de toute mention particulière ("fragile", "haut-bas", etc.) ne donne pas lieu à un traitement spécifique,

(1) www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation).

(2) Renseignements disponibles sur le site Internet⁽¹⁾ ou auprès des points de contact postaux.





COLISSIMO

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

COLISSIMO INTERNATIONAL

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 3/4)

Le colis ne doit pas être (partiellement ou totalement) recouvert de papier.

- ne comporter aucun élément de débord (rabats, poignées, ficelles, cordes, sangles lâches, etc.) pouvant générer des perturbations dans le traitement industriel des envois ;
- assurer l'intégrité du contenu et être fermés : contenu ne pouvant, en totalité ou en partie, s'échapper librement ou être enlevé de son conditionnement sans l'endommager.
- permettre à la liasse de transport d'adhérer complètement.

Renseignement et lisibilité (mentions manuscrites et code à barres) de la liasse de transport

- Respect des règles d'adressage (notamment numéros de téléphone)
- La liasse doit être collée :
 - . sur une seule face (non pliée ou à cheval sur une arête)
 - . sur une surface plane
- La liasse ne doit pas être utilisée comme adhésif pour fermer le colis
- La liasse ne doit pas être masquée par l'emballage (même partiellement)

Certains pays de destination peuvent préciser les règles d'adressage⁽²⁾.

2.2 Traitement dérogatoire : envois non standards avec un supplément tarifaire en raison du surcoût de traitement.

Les colis présentant l'une et/ou l'autre des conditions suivantes ne seront pas pris en charge au titre des envois standards, mais feront l'objet d'un traitement dérogatoire soumis à supplément tarifaire :

- Dimensions maximales : $150\text{cm} < L+I+h \leq 200\text{cm}$ et/ou $L > 100\text{cm}$
- Formes instables dont :
 - . Sphères
 - . Rouleaux tels que $\text{Longueur} \geq 22\text{cm}$; $\text{diamètre} \geq 6\text{cm}$; $34\text{cm} \leq \text{Longueur} + 2 \times \text{diamètres} \leq 150\text{cm}$
- Colis non ou partiellement emballé mais préservant l'intégrité du contenu
- Colis avec un élément de débord
- Colis recouvert (partiellement ou totalement) de papier
- Non respect des contraintes de lisibilité de la liasse de transport

2.3 Envois non admis

La Poste ne prend pas en charge les colis ne respectant pas les conditions d'admission ci-dessus (envois standards ou non standards), notamment ceux dont le poids est supérieur à 30Kg et/ou ceux dont $L+I+h > 200\text{cm}$, ainsi que les envois n'étant pas conformes aux conditions exigées par le pays de destination⁽¹⁾.

3. CONTENU DES ENVOIS

- **3.1** Tout contenu n'est pas admis au transport par La Poste. L'expéditeur se reporte à l'article *Contenu des envois* des

Conditions générales de vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste pour les exclusions et les limitations d'insertion et s'engage à les respecter.

Dans un envoi en Colissimo International, il est permis d'insérer des objets précieux (notamment or, argent, autres métaux précieux, valeurs fiduciaires, bijoux, bons au porteur, titres restaurants ou autres) si l'expéditeur a choisi l'option Valeur Déclarée, et pourvu que la valeur de ces contenus ne soit pas supérieure au montant de l'indemnisation accordée en cas de perte ou d'avarie des envois et dans le respect des règles propres aux pays de destination.

- **3.2** Dans tous les cas, est prohibée l'insertion d'objets dont l'importation ou la circulation est interdite dans le pays de destination et pays de transit le cas échéant. D'autres contenus sont susceptibles d'être interdits par les partenaires étrangers dans les différents pays de destinations⁽¹⁾. L'expéditeur s'engage à respecter rigoureusement ces interdictions d'insertion ainsi que les règles édictées par l'Union Postale Universelle (UPU).

L'ensemble des envois effectués par l'intermédiaire de La Poste sont soumis aux règles de contrôle de sûreté applicables au transport aérien qui peuvent impliquer l'ouverture du colis. Les contrôles se feront en toute hypothèse conformément et dans les limites strictes de ce qui est nécessaire à l'application de la législation et de la réglementation applicables en la matière, en présence d'un agent de La Poste, et fera sur chaque site concerné l'objet d'une procédure détaillée sur un document annexe.

- **3.3** L'insertion de marchandises périssables est déconseillée. En aucun cas La Poste ne pourra être tenue pour responsable ni de leur dégradation, ni des conséquences de celle-ci, notamment dues au délai d'acheminement.
- **3.4** L'expéditeur veille à ce que le produit Colissimo International et ses caractéristiques, notamment en termes d'indemnisation, soient adaptés à la valeur et à la nature du contenu du colis.

4. FORMALITÉS DOUANIÈRES

- **4.1** L'expéditeur s'engage à respecter l'ensemble des formalités douanières et/ou fiscales auxquelles il pourrait être soumis du fait de son envoi. La responsabilité de La Poste ne saura en aucun cas être recherchée en cas de non-respect desdites règles par l'expéditeur.
- **4.2** La déclaration en douane CN23 intégrée à la liasse de transport doit être remplie pour tous les envois hormis ceux à destination d'un pays de l'Union Européenne au départ de France métropolitaine. Le contenu de l'envoi et sa valeur, même s'il s'agit d'un cadeau ou d'un échantillon, doivent être décrits de manière exacte et complète. En fonction de la valeur du contenu et de la destination de l'envoi, des formulaires spécifiques peuvent être nécessaires⁽²⁾.

Dans tous les cas, l'expéditeur doit également joindre, en double exemplaire, une facture commerciale ou pro forma en fonction de la nature de l'envoi.

(1) www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation).
(2) Renseignements disponibles sur le site Internet⁽¹⁾ ou auprès des points de contact postaux.





COLISSIMO

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

COLISSIMO INTERNATIONAL CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 4/4)

- **4.3** L'ensemble des documents doit être inséré dans une pochette plastique transparente et autocollante fournie par La Poste, à apposer sur le colis.

5. RÉCLAMATION

- **5.1** Les réclamations et/ou actions relatives à un colis, objet des présentes, mettant en cause La Poste, se prescrivent, quels qu'en soient l'objet et le motif, dans le délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi.

- **5.2** Les bureaux de Poste et le Service Clients ColiPoste (BP 7500 88107 ST DIÉ CEDEX) sont à la disposition des expéditeurs.

Chaque recherche nécessite la production par l'expéditeur de la photocopie de la preuve de dépôt comportant le timbre à date de La Poste. En l'absence de ce document, aucune recherche ne pourra être effectuée et aucune réponse ne pourra être apportée à la réclamation. Dans le cadre de l'assurance optionnelle Ad Valorem et de l'option Valeur Déclarée, une facture attestant de la valeur du contenu doit être fournie.

- **5.3** Si la réponse de La Poste ne paraît pas satisfaisante à l'expéditeur ou en cas de non réponse sous quatre mois (nécessaires compte tenu des délais de recherche imposés par l'UPU) après une réclamation, l'expéditeur peut saisir par écrit, accompagné des pièces du dossier, le Médiateur du Groupe La Poste - Case Postale F 407 - 44 boulevard de Vaugirard - 75757 PARIS CEDEX 15.

6. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- **6.1** La Poste ne s'engage pas sur les délais d'acheminement et de distribution des colis pour ce service et aucune indemnité ne sera versée à ce titre.

- **6.2** En cas de perte du colis confirmée par les partenaires étrangers ou par le système d'information de La Poste, ou en cas d'avarie du colis et après enquête du Service Clients, l'expéditeur, sur sa demande, peut bénéficier d'une indemnisation correspondant au montant réel du seul dommage direct (perte ou avarie) dans la limite d'un montant fixé par l'UPU (44,50DTS⁽³⁾ jusqu'à 1kg + 4,50DTS par kilo supplémentaire), auquel s'ajoutent les frais de port.

L'indemnisation pour perte ou avarie en cas de souscription à l'assurance optionnelle Ad Valorem ou à l'option Valeur Déclarée, peut respectivement être d'une valeur maximale de 1500 € ou de 5000 € par colis, selon le montant choisi par l'expéditeur au moment du dépôt.

L'indemnité est versée dans la limite de la valeur réelle du colis : marchandises et frais de port compris.

Dans le cadre de l'assurance optionnelle Ad Valorem et de l'option Valeur Déclarée, la valeur réelle du contenu de l'envoi doit être attestée par une facture. Si l'expéditeur ne peut produire de facture attestant de la valeur du contenu de l'envoi, aucune indemnisation supérieure à l'assurance standard définie par l'UPU et fonction du poids brut de l'envoi, ne pourra lui être versée.

- **6.3** En cas de non-respect des dispositions relatives au contenu de l'envoi, la responsabilité de La Poste ne peut être engagée pour retard, perte ou avarie.

- **6.4** La Poste n'est en aucun cas responsable des dommages indirects ou immatériels tels que perte de profit, perte de contrat, perte de chance, préjudice d'image.

COLISSIMO EMBALLAGE INTERNATIONAL - CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 1/3)

Les présentes conditions spécifiques précisent les particularités du produit Colissimo Emballage International. Elles complètent les Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste sur lesquelles elles priment. Ces Conditions Générales de Vente sont consultables dans les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽²⁾.

1. CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

- **1.1** Gamme d'emballages préaffranchis. Les tarifs sont disponibles dans tous les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽²⁾.

- **1.2** Distribution du colis à l'adresse indiquée par l'expéditeur contre la signature de la personne qui prend livraison de l'envoi, indiquant son acceptation ou selon tout autre mode de mise à disposition utilisé par les partenaires étrangers. En son absence, un avis de mise en instance indiquant les coordonnées du point de contact postal où retirer le colis sera déposé dans la boîte à lettres du destinataire.

La mise en instance s'effectue conformément aux procédures du partenaire étranger.

La signature numérisée du destinataire, ainsi que sa reproduction, font preuve de livraison des colis et les Parties reconnaissent à cette signature une valeur juridique identique à celle d'une signature traditionnelle sur papier.

Ni La Poste, ni le partenaire étranger n'assisteront à aucun contrôle du contenu du colis.

En cas de non distribution du colis impliquant son retour à

(1) www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation).

(2) Renseignements disponibles sur le site Internet⁽¹⁾ ou auprès des points de contact postaux.

(3) DTS : Droits de Tirages Spéciaux. Unité monétaire utilisée dans le cadre des échanges postaux internationaux, convertible en €. Se renseigner au guichet.



**COLIS**

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

COLISSIMO EMBALLAGE INTERNATIONAL - CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 2/3)

l'expéditeur, les frais d'acheminement en retour sont à la charge de l'expéditeur et fonction du niveau de service choisi (prioritaire ou économique). L'expéditeur a la possibilité d'indiquer sur la liasse de transport qu'il choisit l'abandon de son colis dans le pays de destination. Sans mention des conditions de retour sur la liasse de transport, le colis sera retourné par voie économique.

1.3 Ce service est admis :

- au départ de la France métropolitaine (y compris la Corse) et de Monaco; et à destination du monde entier, sauf exception pour quelques pays⁽²⁾ ;
- au départ de la Guadeloupe, de la Martinique, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy vers Antigua, Antilles Néerlandaises, Barbade, Dominique, Etats-Unis, Grenade, Guyana, Haïti, Montserrat, Saint Christophe et Névis, Saint Vincent, Sainte Lucie, Trinité et les Iles Vierges ;
- au départ de la Guyane vers Guyana, Haïti, Sainte Lucie ;
- au départ de la Réunion et de Mayotte vers l'Afrique du Sud, Comores, Kenya, Madagascar, Maurice, Seychelles. Ce service n'est pas disponible au départ de Saint-Pierre et Miquelon.

La Poste ne s'engage pas sur les délais d'acheminement et de distribution des colis pour ce service.

1.4 Le dépôt de l'envoi ne peut être fait qu'au guichet d'un point de contact postal. Une preuve de dépôt sur laquelle est apposé le timbre à date de La Poste, attestant de la prise en charge du colis, est remise à l'expéditeur.

1.5 La Poste, si elle est amenée à avoir connaissance du contenu qu'elle ignore en principe, se réserve le droit de refuser la prise en charge ou d'interrompre le traitement à tout moment des envois ne respectant pas les dispositions relatives aux conditions d'admission et/ou au contenu des envois, sans que l'expéditeur puisse demander le remboursement du prix.

1.6 Il est possible de suivre les principales étapes d'acheminement du colis sur le site Internet de La Poste⁽²⁾.

Le suivi des colis est disponible de la prise en charge du colis jusqu'à la sortie du territoire français (lieu d'expédition) pour toutes les destinations. Pour certaines destinations, le suivi est disponible jusqu'à la distribution⁽¹⁾. Les conditions et modalités d'utilisation de ce service sont spécifiées au paragraphe 3 des mentions légales disponibles sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.

1.7 Une assurance optionnelle ad Valorem à trois niveaux est disponible sur cette offre.

Elle permet une indemnisation en cas de perte ou d'avarie jusqu'à 500 €, 1000 € ou 1500 € par colis selon le montant choisi par l'expéditeur au moment du dépôt par apposition sur la liasse de 1 à 3 vignette(s) assurance et moyennant le paiement du prix de l'option.

2. CONDITIONS D'ADMISSION ET EMBALLAGE

2.1 Le poids du contenu des envois ne doit pas dépasser la résistance technique de chaque format d'emballage comme suit : L : 5 kg, XL : 7 kg, 1 Bouteille : 2 kg.

La responsabilité de La Poste ne saurait en aucun cas être engagée si le poids de l'envoi est supérieur à la résistance technique. En cas de non-respect des caractéristiques techniques précitées, aucune indemnisation au titre de la détérioration ou de l'avarie ne sera versée à l'expéditeur.

La résistance et la solidité des emballages sont optimales pour un seul et unique acheminement dans le réseau postal.

2.2 Renseignement et lisibilité (mentions manuscrites et code à barres) de la liasse de transport

- Respect des règles d'adressage (notamment numéros de téléphone)
- La liasse doit être collée :
 - sur une seule face (non pliée ou à cheval sur une arête)
 - sur une surface plane
- La liasse ne doit pas être utilisée comme adhésif pour fermer le colis
- La liasse ne doit pas être masquée par l'emballage (même partiellement)

2.3 La confection du colis et de son conditionnement intérieur se font sous la seule responsabilité de l'expéditeur qui doit l'adapter au contenu, que La Poste ignore en principe, ainsi qu'au traitement par machines susceptibles d'occasionner des secousses, pressions ou chocs en cours de transport et de traitement :

- La préparation du colis doit assurer une répartition uniforme des masses,
- La présence de toute mention particulière ("fragile", "haut-bas", etc.) ne donne pas lieu à un traitement spécifique,
- Le colis ne doit pas être (partiellement ou totalement) recouvert de papier,
- Les Emballages sont à utiliser sans aucun ajout de la part de l'expéditeur susceptible de blesser un agent de La Poste, de détériorer d'autres objets ou les machines de La Poste ou tout simplement de retarder le traitement industriel des envois (ficelles, sangles, etc.).

3. CONTENU DES ENVOIS

3.1 Tout contenu n'est pas admis au transport par La Poste.

L'expéditeur se reporte à l'article *Contenu des envois* des Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste pour les exclusions et les limitations d'insertion et s'engage à les respecter.

3.2 Dans tous les cas, est prohibée l'insertion d'objets dont l'importation ou la circulation est interdite dans le pays de destination et pays de transit le cas échéant. D'autres contenus sont susceptibles d'être interdits par les partenaires des différents pays de destinations⁽¹⁾.

L'expéditeur s'engage à respecter rigoureusement ces interdictions d'insertion ainsi que les règles édictées par l'Union Postale Universelle (UPU).

(1) www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation).

(2) Renseignements disponibles sur le site Internet⁽¹⁾ ou auprès des points de contact postaux.



**COLIS**

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

COLISSIMO EMBALLAGE INTERNATIONAL - CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 3/3)

L'ensemble des envois effectués par l'intermédiaire de La Poste sont soumis aux règles de contrôle de sûreté applicables au transport aérien qui peuvent impliquer l'ouverture du colis. Les contrôles se feront en toute hypothèse conformément et dans les limites strictes de ce qui est nécessaire à l'application de la législation et de la réglementation applicables en la matière, en présence d'un agent de La Poste, et fera sur chaque site concerné l'objet d'une procédure détaillée sur un document annexe.

- **3.3** L'insertion de marchandises périssables est déconseillée. En aucun cas La Poste ne pourra être tenue pour responsable ni de leur dégradation, ni des conséquences de celle-ci, notamment dues au délai d'acheminement.
- **3.4** L'expéditeur veille à ce que le produit Colissimo Emballage International et ses caractéristiques, notamment en termes d'indemnisation, soient adaptés à la valeur et la nature du contenu du colis.

4. FORMALITÉS DOUANIÈRES

- **4.1** L'expéditeur s'engage à respecter l'ensemble des formalités douanières et/ou fiscales auxquelles il pourrait être soumis du fait de son envoi. La responsabilité de La Poste ne saura en aucun cas être recherchée en cas de non respect desdites règles par l'expéditeur.
- **4.2** La déclaration en douane CN23 intégrée à la liasse de transport doit être remplie pour tous les envois, hormis ceux à destination d'un pays de l'Union Européenne au départ de France métropolitaine. Le contenu de l'envoi et sa valeur, même s'il s'agit d'un cadeau ou d'un échantillon, doivent être décrits de manière exacte et complète.

Dans tous les cas, l'expéditeur doit également joindre à l'envoi, en double exemplaire, une facture commerciale ou pro forma en fonction de la nature de l'envoi. En fonction de la valeur du contenu et de la destination de l'envoi, des formulaires spécifiques peuvent être nécessaires⁽²⁾.

- **4.3** L'ensemble des documents doit être inséré dans une pochette plastique transparente et autocollante fournie par La Poste, à apposer sur le colis.

5. RÉCLAMATION

- **5.1 Les réclamations et/ou actions relatives à un colis, objet des présentes, mettant en cause La Poste, se prescrivent, quels qu'en soient l'objet et le motif, dans le délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi.**
- **5.2** Les bureaux de Poste et le Service Clients ColiPoste (BP 7500 88107 ST DIÉ CEDEX) sont à la disposition des expéditeurs.

Chaque recherche nécessite la production par l'expéditeur de la photocopie de la preuve de dépôt comportant le timbre à date de La Poste. En l'absence de ce document, aucune

recherche ne pourra être effectuée et aucune réponse ne pourra être apportée à la réclamation. Dans le cadre de l'assurance optionnelle Ad Valorem, une facture attestant de la valeur du contenu doit être fournie.

- **5.3** Si la réponse de La Poste ne paraît pas satisfaisante à l'expéditeur ou en cas de non réponse sous quatre mois (nécessaires compte tenu des délais de recherche imposés par l'Union Postale Universelle) après une réclamation, l'expéditeur peut saisir par écrit, accompagné des pièces du dossier, le Médiateur du Groupe La Poste - Case Postale F 407 - 44 boulevard de Vaugirard - 75757 PARIS CEDEX 15.

6. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- **6.1 La Poste ne s'engage pas sur les délais d'acheminement et de distribution** des colis pour ce service et aucune indemnité ne sera versée à ce titre.
- **6.2 En cas de perte** du colis confirmée par le système d'information de La Poste ou par les partenaires étrangers ; ou **en cas d'avarie** du colis, et après enquête du Service Clients ou par preuve apportée par l'expéditeur, ce dernier peut bénéficier d'une **indemnisation ne pouvant excéder 23 €/Kg (dans la limite du poids maximum autorisé de chaque format, frais de port compris)**, sauf en cas de faute de l'expéditeur ou du destinataire, de force majeure, de vice propre de la chose ou de tout autre élément non imputable à La Poste. L'expéditeur en fera la demande au Service Clients.

Si l'expéditeur a souscrit une assurance optionnelle Ad Valorem, l'indemnisation pour perte ou avarie peut être d'une valeur maximale de 500 €, 1000 € ou 1500 € par colis, selon le niveau choisi par l'expéditeur au moment du dépôt. L'indemnité est versée dans la limite de la valeur réelle du colis : marchandises et frais de port compris (tarif du format Colissimo Emballage International en vigueur au moment du dépôt). La valeur réelle du contenu de l'envoi doit être attestée par une facture.

Si l'expéditeur ne peut produire de facture attestant de la valeur du contenu de l'envoi, celui-ci ne pourra bénéficier de l'indemnisation résultant de la souscription à l'assurance optionnelle, mais uniquement de l'indemnisation ne pouvant excéder 23 €/Kg (dans la limite du poids maximum autorisé de chaque format, frais de port compris).

- **6.3** En cas de non-respect des dispositions relatives au contenu de l'envoi, la responsabilité de La Poste ne peut être engagée pour retard, perte ou avarie.
- **6.4 La Poste n'est en aucun cas responsable des dommages indirects ou immatériels tels que perte de profit, perte de contrat, perte de chance, préjudice d'image.**

(1) www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation).

(2) Renseignements disponibles sur le site Internet(1) ou auprès des points de contact postaux.





COLIS

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

COLIS ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 1/3)

Les présentes conditions spécifiques précisent les particularités du produit Colis Economique International. Elles complètent les Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste sur lesquelles elles priment. Ces Conditions Générales de Vente sont consultables dans les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽¹⁾.

1. CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

- **1.1** Affranchissement du colis (un contenant unique : mono-colis) au poids selon la grille tarifaire disponible dans les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste⁽²⁾.
- **1.2 Distribution du colis à l'adresse indiquée par l'expéditeur contre la signature** de la personne qui prend livraison de l'envoi, indiquant son acceptation ou selon tout autre mode de mise à disposition utilisé par les partenaires étrangers. En son absence, un avis de mise en instance indiquant les coordonnées du point de contact postal où retirer le colis sera déposé dans la boîte à lettres du destinataire.

La mise en instance s'effectue conformément aux procédures du partenaire étranger.

La signature numérisée recueillie lors de la distribution, ainsi que sa reproduction, font preuve de distribution du colis et les Parties reconnaissent à cette signature une valeur juridique identique à celle d'une signature traditionnelle sur papier.

Ni La Poste, ni le partenaire étranger n'assisteront à aucun contrôle du contenu du colis.

En cas de non distribution du colis impliquant son retour à l'expéditeur, les frais d'acheminement en retour sont à la charge de l'expéditeur et fonction du niveau de service choisi (prioritaire ou économique). L'expéditeur a la possibilité d'indiquer sur la liasse de transport qu'il choisit l'abandon de son colis dans le pays de destination. Sans mention des conditions de retour sur la liasse de transport, le colis sera retourné par voie économique.

• 1.3 Service admis :

- au départ de la France métropolitaine (y compris la Corse) et de Monaco à destination du monde entier, en dehors de l'Union Européenne, de la Suisse et de la Norvège, et à l'exception de quelques pays⁽²⁾ ;
- au départ de la Guadeloupe, de la Martinique de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy vers toutes les destinations du monde entier, hormis Antigua, Antilles Néerlandaises, Barbade, Dominique, Etats-Unis, Grenade, Guyana, Haïti, Montserrat, Saint-Christophe et Névis, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Trinité et les Iles Vierges ;
- au départ de la Guyane vers toutes les destinations du monde entier hormis Guyana, Haïti et Sainte-Lucie ;
- au départ de la Réunion et de Mayotte vers toutes les des-

tinations du monde entier hormis l'Afrique du Sud, Comores, Kenya, Madagascar, Maurice, Seychelles ;
- au départ de St-Pierre et Miquelon vers toutes les destinations du monde entier, à l'exception de quelques pays⁽²⁾.

La Poste ne s'engage pas sur les délais d'acheminement et de distribution des colis pour ce service.

- **1.4** Le dépôt de l'envoi ne peut être fait qu'au guichet d'un point de contact postal et qu'après paiement du montant de l'affranchissement. Une preuve de dépôt sur laquelle est apposé le timbre à date de La Poste, attestant de la prise en charge du colis, est remise à l'expéditeur.
- **1.5** La Poste, si elle est amenée à avoir connaissance du contenu qu'elle ignore en principe, se réserve le droit de refuser la prise en charge ou d'interrompre le traitement à tout moment des envois ne respectant pas les dispositions relatives aux conditions d'admission et/ou au contenu des envois, sans que l'expéditeur puisse demander le remboursement du montant de l'affranchissement.
- **1.6** Aucune option n'est disponible pour ce service.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

- **2.1 Cas général : envois standards sans supplément tarifaire permettant un traitement industrialisé optimal**

Poids

- Le poids unitaire des colis peut aller de 0 à 30Kg (emballage et contenu compris).
- Certains pays peuvent appliquer des limites de poids inférieures⁽²⁾.

Dimensions

- Dimensions minimales : 22 cm (L : Longueur) x 16 cm (l : largeur) x 1 cm (h : hauteur)
- Dimensions maximales : L+l+h=150cm avec L=100cm

Les dimensions maximales peuvent varier suivant le pays de destination⁽²⁾.

Présentation des envois

Seuls les mono-colis (avec un contenant unique et indivisible) sont acceptés au dépôt.

L'emballage et le conditionnement doivent :

- assurer la stabilité du colis en évitant tout renversement :
 - Forme permettant de poser le colis de manière stable sur une face et de présenter à l'horizontale la liasse de transport collée à plat sur la face opposée, et
 - Préparation assurant une répartition uniforme des masses ;
- recouvrir, protéger et caler l'intégralité du contenu : résistance à plusieurs manipulations, aux secousses, aux pressions, aux frottements et aux chocs.
 - Le colis doit être solide et approprié aux exigences du transport et de traitement industrialisé par machines,
 - La présence de toute mention particulière ("fragile", "haut-bas", etc.) ne donne pas lieu à un traitement spécifique,

(1) www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation).

(2) Renseignements disponibles sur le site Internet⁽¹⁾ ou auprès des points de contact postaux.



**COLIS**

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

COLIS ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 2/3)

- Le colis ne doit pas être (partiellement ou totalement) recouvert de papier.
- ne comporter aucun élément de débord (rabats, poignées, ficelles, cordes, sangles lâches, etc.) pouvant générer des perturbations dans le traitement industriel des envois ;
- assurer l'intégrité du contenu et être fermés : contenu ne pouvant, en totalité ou en partie, s'échapper librement ou être enlevé de son conditionnement sans l'endommager.
- permettre à la liasse de transport d'adhérer complètement.

Renseignement et lisibilité (mentions manuscrites et code à barres) de la liasse de transport

- Respect des règles d'adressage (notamment numéros de téléphone)
- La liasse doit être collée :
 - sur une seule face (non pliée ou à cheval sur une arête)
 - sur une surface plane
- La liasse ne doit pas être utilisée comme adhésif pour fermer le colis
- La liasse ne doit pas être masquée par l'emballage (même partiellement)

Certains pays de destination peuvent préciser les règles d'adressage⁽²⁾.

2.2 Traitement dérogatoire : envois non standards avec un supplément tarifaire en raison du surcoût de traitement.

Les colis présentant l'une et/ou l'autre des conditions suivantes ne seront pas pris en charge au titre des envois standards, mais feront l'objet d'un traitement dérogatoire soumis à supplément tarifaire :

- Dimensions maximales : $150\text{cm} < L+I+h \leq 200\text{cm}$ et/ou $L > 100\text{cm}$
- Formes instables dont :
 - Sphères
 - Rouleaux tels que $\text{Longueur} \geq 22\text{cm}$; $\text{diamètre} \geq 6\text{cm}$; $34\text{cm} \leq \text{Longueur} + 2 \times \text{diamètres} \leq 150\text{cm}$
- Colis non ou partiellement emballé mais préservant l'intégrité du contenu
- Colis avec un élément de débord
- Colis recouvert (partiellement ou totalement) de papier
- Non respect des contraintes de lisibilité de la liasse de transport

2.3 Envois non admis

La Poste ne prend pas en charge les colis ne respectant pas les conditions d'admission ci-dessus (envois standards ou non standards), notamment ceux dont le poids est supérieur à 30Kg et/ou ceux dont $L+I+h > 200\text{cm}$, ainsi que les envois n'étant pas conformes aux conditions exigées par le pays de destination⁽²⁾.

3. CONTENU DES ENVOIS

- 3.1** Tout contenu n'est pas admis au transport par La Poste. L'expéditeur se reporte à l'article *Contenu des envois* des Conditions générales de vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste pour les exclusions et les limita-

tions d'insertion et s'engage à les respecter.

- 3.2** Dans tous les cas, est prohibée l'insertion d'objets dont l'importation ou la circulation est interdite dans le pays de destination et pays de transit le cas échéant. D'autres contenus sont susceptibles d'être interdits par les partenaires étrangers dans les différents pays de destination⁽²⁾. L'expéditeur s'engage à respecter rigoureusement ces interdictions d'insertion ainsi que les règles édictées par l'Union Postale Universelle (UPU).

L'ensemble des envois effectués par l'intermédiaire de La Poste sont soumis aux règles de contrôle de sûreté applicables au transport aérien qui peuvent impliquer l'ouverture du colis. Les contrôles se feront en toute hypothèse conformément et dans les limites strictes de ce qui est nécessaire à l'application de la législation et de la réglementation applicables en la matière, en présence d'un agent de La Poste, et fera sur chaque site concerné l'objet d'une procédure détaillée sur un document annexe.

- 3.3** L'insertion de marchandises périssables est déconseillée. En aucun cas La Poste ne pourra être tenue pour responsable ni de leur dégradation, ni des conséquences de celle-ci, notamment dues au délai d'acheminement.
- 3.4** L'expéditeur veille à ce que le produit Colis Economique International et ses caractéristiques, notamment en termes d'indemnisation, soient adaptés à la valeur et à la nature du contenu du colis.

4. FORMALITÉS DOUANIÈRES

- 4.1** L'expéditeur s'engage à respecter l'ensemble des formalités douanières et/ou fiscales auxquelles il pourrait être soumis du fait de son envoi. La responsabilité de La Poste ne saura en aucun cas être recherchée en cas de non respect desdites règles par l'expéditeur.

- 4.2** La déclaration en douane CN23 intégrée à la liasse de transport doit être remplie pour tous les envois hormis ceux à destination d'un pays de l'Union Européenne au départ de France métropolitaine. Le contenu de l'envoi et sa valeur, même s'il s'agit d'un cadeau ou d'un échantillon, doivent être décrits de manière exacte et complète. En fonction de la valeur du contenu et de la destination de l'envoi, des formulaires spécifiques peuvent être nécessaires⁽²⁾.

Dans tous les cas, l'expéditeur doit également joindre, en double exemplaire, une facture commerciale ou pro forma en fonction de la nature de l'envoi.

- 4.3** L'ensemble des documents doit être inséré dans une pochette plastique transparente et autocollante fournie par La Poste, à apposer sur le colis.

5. RÉCLAMATION

- 5.1** Les réclamations et/ou actions relatives à un colis, objet des présentes, mettant en cause La Poste, se prescrivent, quels qu'en soient l'objet et le motif, dans le délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi.

(1) www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation).

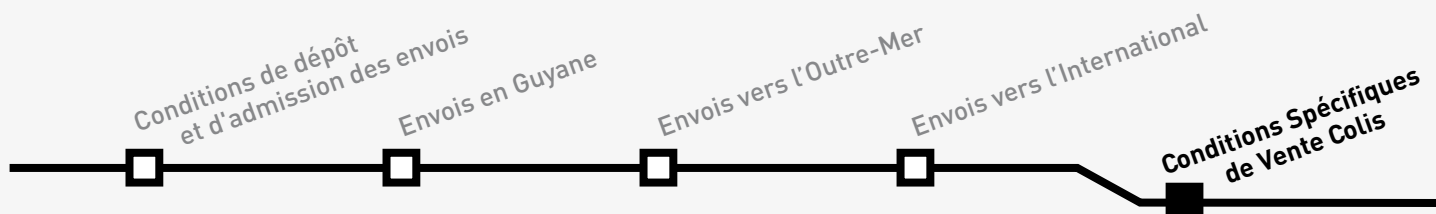
(2) Renseignements disponibles sur le site Internet⁽¹⁾ ou auprès des points de contact postaux.





COLIS

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.



COLIS ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 3/3)

- **5.2** Les bureaux de Poste et le Service Clients ColiPoste (BP 7500 88107 ST DIÉ CEDEX) sont à la disposition des expéditeurs. Chaque recherche nécessite la production par l'expéditeur de la photocopie de la preuve de dépôt comportant le timbre à date de La Poste. En l'absence de ce document, aucune recherche ne pourra être effectuée et aucune réponse ne pourra être apportée à la réclamation.
- **5.3** Si la réponse de La Poste ne paraît pas satisfaisante à l'expéditeur ou en cas de non réponse sous quatre mois (nécessaires compte tenu des délais de recherche imposés par l'UPU) après une réclamation, l'expéditeur peut saisir par écrit, accompagné des pièces du dossier, le Médiateur du Groupe La Poste - Case Postale F 407 - 44 boulevard de Vaugirard - 75757 PARIS CEDEX 15.

6. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- **6.1** La Poste ne s'engage pas sur les délais d'acheminement et de distribution des colis pour ce service et aucune indemnité ne sera versée à ce titre.
- **6.2 En cas de perte** du colis confirmée par les partenaires étrangers ou par le système d'information de La Poste, ou **en cas d'avarie** du colis et après enquête du Service Clients, l'expéditeur, sur sa demande, peut bénéficier d'une **indemnisation correspondant au montant réel du seul dommage direct (perte ou avarie) dans la limite d'un montant fixé par l'UPU (44,50DTS⁽³⁾ jusqu'à 1kg + 4,50DTS par kilo supplémentaire), auquel s'ajoutent les frais de port⁽²⁾.**
- **6.3** En cas de non-respect des dispositions relatives au contenu de l'envoi, la responsabilité de La Poste ne peut être engagée pour retard, perte ou avarie.
- **6.4 La Poste n'est en aucun cas responsable des dommages indirects ou immatériels tels que perte de profit, perte de contrat, perte de chance, préjudice d'image.**

(2) Renseignements disponibles sur le site Internet⁽¹⁾ ou auprès des points de contact postaux.

(3) DTS : Droits de Tirages Spéciaux. Unité monétaire utilisée dans le cadre des échanges postaux internationaux, convertible en €. Se renseigner au guichet.

CONTRE-REMBOURSEMENT NATIONAL

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 1/2)

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPTION

- Option qui permet à l'expéditeur de donner mandat à LA POSTE de se faire remettre en contre-partie de la distribution d'un envoi une somme correspondant au montant de celui-ci.
- Elle est admise pour les prestations principales courrier/colis et destinations pour lesquelles cette option est expressément

ment disponible et indiquée dans les conditions spécifiques de vente et d'utilisation de ces dernières et nécessite un supplément tarifaire.

- Les présentes conditions complètent les conditions spécifiques de vente et d'utilisation de la prestation principale. Le régime de TVA est identique à celui de la prestation principale.
- Cette option est admise pour la somme maximale spécifiée sur le site Internet www.laposte.fr (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation). Le client peut également interroger son interlocuteur commercial.
- Elle ne modifie ni la nature, ni les caractéristiques, ni les conditions, ni les modalités d'exécution même de la prestation principale choisie. Le traitement et la distribution de l'envoi s'effectueront conformément aux caractéristiques de la prestation principale.
- Le paiement de l'option CONTRE-REMBOURSEMENT s'effectuera au tarif en vigueur au même moment et selon les mêmes modalités que la prestation principale. Les tarifs peuvent être consultés sur le site internet de LA POSTE et/ou auprès de l'interlocuteur commercial habituel.
- Lors du dépôt de l'envoi, une preuve de dépôt sera remise à l'expéditeur sur laquelle sera indiquée la souscription à l'option contre-remboursement.
- Lors de la distribution, le montant du contre-remboursement peut être remis sous forme d'espèces, de chèque à l'ordre de l'expéditeur (LA POSTE n'acceptera aucun chèque émis à son ordre), ou pour les envois mis en instance à certains guichets de bureaux de LA POSTE par carte bancaire ou MONEO - sous réserve du respect des réglementations en vigueur.
- Il ne peut être fait obligation à LA POSTE de ne recevoir qu'un chèque certifié, ou de banque, ni d'accepter exclusivement des paiements en espèces.
- Dans le cas de distribution de plusieurs envois soumis à contre-remboursement, chaque envoi devra faire l'objet d'un paiement séparé. La Poste n'acceptera qu'un seul mode de paiement par envoi par la personne qui accepte d'en payer le montant. Le règlement du contre-remboursement, s'il est effectué par chèque, ne pourra être divisé en plusieurs chèques et nécessite un chèque pour la totalité du montant de l'envoi. Un envoi contre-remboursement d'un montant supérieur ou égal à 800 euros (si les conditions spécifiques de la prestation principale l'admettent), ne pourra être retiré qu'au guichet d'un bureau de poste. Un avis de passage sera remis à l'adresse indiquée par l'expéditeur. L'expéditeur s'engage à en informer le destinataire.
- En cas de refus à la distribution, soit d'accepter la livraison, soit de payer selon les modalités indiquées ci-dessus, il est fait retour de l'envoi à l'expéditeur.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

- La livraison contre-remboursement doit être expressément demandée par l'expéditeur. Pour ce faire, l'expéditeur doit obligatoirement apposer de façon totalement lisible, dûment rempli, à plat et sur la face adresse de l'envoi le formulaire spécifique contre-remboursement homologué et fourni par LA POSTE.





COLIS

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

CONTRE-REMBOURSEMENT NATIONAL CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 2/2)

- A défaut, LA POSTE traitera l'envoi comme un envoi sans l'option contre-remboursement et ne pourra être tenue pour responsable en cas de non encaissement des fonds à la livraison de l'envoi.

3. RESTITUTION DES SOMMES

- Les modalités de restitution dépendent du moyen de paiement remis à LA POSTE au moment de la distribution de l'envoi en contre-remboursement :
 - Pour une remise d'espèces ou une distribution contre paiement par carte bancaire ou par MONEO (seulement dans certains bureaux de poste pour ces deux derniers modes de paiement), une lettre-chèque à l'ordre de l'expéditeur sera adressée par courrier à ce dernier. Celui-ci remettra le chèque à l'encaissement à la banque de son choix.
 - Pour une remise de chèque (obligatoirement établi à l'ordre de l'expéditeur), un courrier contenant ce titre de paiement sera adressé à l'expéditeur qui le remettra lui-même à l'encaissement à la banque de son choix.

4. RÉCLAMATION

- **Les réclamations et/ou actions relatives à un contre-remboursement mettant en cause la responsabilité de LA POSTE se prescrivent, quels qu'en soient l'objet et le motif, dans le même délai que la prestation de transport principale.**
- Les modalités et le traitement d'une réclamation sont les mêmes que ceux de la prestation principale.

5. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- La stipulation d'une livraison contre-remboursement ne vaut pas déclaration de valeur et ne confère pas à elle seule les caractéristiques d'un envoi en valeur déclarée et ne modifie pas les règles d'indemnisation pour perte et avarie définies dans les conditions spécifiques de vente et d'utilisation de la prestation principale. **Il appartient à l'expéditeur de veiller à ce que la valeur de l'envoi ne dépasse pas le montant de l'indemnisation accordé en cas de perte ou d'avarie.**
- La distribution de l'envoi contre-remboursement et la restitution de la somme perçue à l'expéditeur, dans les conditions précisées dans les présentes, déchargent LA POSTE de toute responsabilité.
- L'impossibilité pour le bénéficiaire du chèque d'en obtenir l'encaissement ne saura engager la responsabilité de LA POSTE qui ne garantit pas la provision du chèque. La responsabilité de LA POSTE ne pourra pas non plus être engagée en cas de non-paiement ou de rejet du chèque, de chèque falsifié ou volé.
- **La perte ou l'avarie d'un envoi en contre-remboursement est indemnisée selon le mode d'indemnisation choisie pour la prestation principale.**

- **En cas de non-réception du montant contre-remboursement par l'expéditeur, et ce pour quelque raison que ce soit, la responsabilité de LA POSTE, si elle est engagée, ne saura dépasser :**
 - pour un colis, le montant de l'indemnisation choisie pour la prestation principale
 - pour un envoi postal, autre que colis, le montant du contre-remboursement ;
- **La responsabilité de LA POSTE ne saura être engagée en cas de faute de l'expéditeur, du destinataire, de force majeure, de vice propre de la chose ou de tout autre élément non imputable à La Poste.**
- **La Poste ne saurait être tenue pour responsable des dommages et préjudices indirects ou immatériels, quelle qu'en soit la cause, notamment liés au retard, à la perte ou l'avarie de l'envoi, ou à la non-réception du montant contre-remboursement, ni des conséquences pécuniaires, directes ou indirectes en résultant.**

CONTRE-REMBOURSEMENT INTERNATIONAL EXPORT - CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 1/2)

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPTION

Option qui permet à l'expéditeur d'un envoi postal courrier/colis à l'international de subordonner la distribution de celui-ci dans le pays de destination à la remise d'une somme correspondant au montant de celui-ci.

Elle est admise pour les prestations principales courrier/colis à l'international et destinations internationales pour lesquelles cette option est expressément disponible et indiquée dans les conditions spécifiques de vente et d'utilisation de ces dernières et nécessite un supplément tarifaire.

Les présentes conditions complètent les conditions spécifiques de vente et d'utilisation de la prestation principale à l'international. Le régime de TVA est identique à celui de la prestation principale.

Cette option est admise pour la somme maximale spécifiée sur le site Internet www.laposte.fr (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation). Le client peut également interroger son interlocuteur commercial. La somme maximale dépend du pays de destination.

- **1.1** Elle ne modifie ni la nature, ni les caractéristiques, ni les conditions, ni les modalités d'exécution même de la prestation principale choisie. Le traitement et la distribution de l'envoi s'effectueront conformément aux caractéristiques de la prestation principale.
- **1.2** Le paiement de l'option CONTRE-REMBOURSEMENT s'effectuera au tarif en vigueur au même moment et selon les mêmes modalités que la prestation principale. Les tarifs peuvent être consultés sur le site internet de LA POSTE et/ou auprès de son interlocuteur commercial habituel.





COLIS

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.

Conditions de dépôt
et d'admission des envois

Envois en Guyane

Envois vers l'Outre-Mer

Envois vers l'International

Conditions Spécifiques
de Vente Colis

CONTRE-REMBOURSEMENT INTERNATIONAL EXPORT - CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 2/2)

- **1.3** Lors du dépôt de l'envoi, une preuve de dépôt sera remise à l'expéditeur sur laquelle sera indiquée la souscription de l'option contre-remboursement.
- **1.4** Il ne peut être fait obligation de ne recevoir à la distribution qu'un chèque certifié, ou de banque, ni d'accepter exclusivement des paiements en espèces. Dans le pays de destination, acheminement et distribution à l'adresse indiquée par l'expéditeur et perception du montant du contre-remboursement selon les procédures locales de l'opérateur du pays de distribution.
- **1.5** En cas de refus à la distribution, soit d'accepter la livraison, soit de payer selon les modalités indiquées ci-dessus, il est fait retour de l'envoi à l'expéditeur. Les frais d'acheminement en retour sont à la charge de l'expéditeur et fonction du niveau de service choisi (prioritaire ou économique). L'expéditeur a la possibilité d'indiquer sur la liasse de transport qu'il choisit l'abandon de son colis dans le pays de destination et par conséquent, la non perception du montant du contre-remboursement. Sans mention des conditions de retour sur la liasse de transport, le colis sera retourné par voie économique aux frais de l'expéditeur.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

- **2.1** La livraison contre-remboursement doit être expressément demandée par l'expéditeur. Pour ce faire, l'expéditeur doit obligatoirement apposer de façon totalement lisible, dûment rempli, à plat et sur la face adresse de l'envoi le formulaire spécifique contre-remboursement homologué et fourni par LA POSTE.
- **2.2** A défaut, l'envoi ne pourra être traité que comme un envoi sans l'option contre-remboursement et LA POSTE ne pourra être tenue pour responsable en cas de non encaissement des fonds à la livraison de l'envoi.

RESTITUTION DES SOMMES

Les modalités de restitution dépendent du choix de l'expéditeur :

- restitution par envoi d'une lettre chèque par courrier à l'expéditeur qui le remettra à l'encaissement à la banque de son choix ;
- restitution par virement si l'expéditeur a indiqué sur le formulaire spécifique contre-remboursement les références complètes et lisibles du compte d'un établissement bancaire établi en France devant recevoir la somme du contre-remboursement. Cette mention relève de l'entière responsabilité de l'expéditeur.
- **2.3** Aucune somme ne sera restituée si l'expéditeur a choisi, pour le cas de refus de l'envoi à la distribution par le destinataire, l'abandon de son colis dans le pays de destination.

3. RÉCLAMATION

- **3.1** Les réclamations et/ou actions relatives à un contre-remboursement mettant en cause la

responsabilité de LA POSTE se prescrivent, quels qu'en soient l'objet et le motif, dans le même délai que la prestation de transport principale.

- **3.2** Les modalités et le traitement d'une réclamation sont les mêmes que ceux de la prestation principale.

4. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- **4.1** La stipulation d'une livraison contre-remboursement ne vaut pas déclaration de valeur et ne confère pas à elle seule les caractéristiques d'un envoi en valeur déclarée et ne modifie pas les règles d'indemnisation pour perte et avarie définies dans les conditions spécifiques de vente et d'utilisation de la prestation principale. **Il appartient à l'expéditeur de veiller à ce que la valeur de l'envoi ne dépasse pas le montant de l'indemnisation accordé en cas de perte ou d'avarie.**
- **4.2** La distribution de l'envoi contre-remboursement et la restitution de la somme perçue à l'expéditeur, dans les conditions précisées dans les présentes, déchargent LA POSTE de toute responsabilité.
- **4.3 La perte ou l'avarie d'un envoi en contre-remboursement est indemnisée selon le mode d'indemnisation choisie pour la prestation principale.**
- **4.4 En cas de non-réception du montant contre-remboursement par l'expéditeur, et ce pour quelque raison que ce soit, la responsabilité de LA POSTE, si elle est engagée, ne saura dépasser :**
 - pour un colis, le montant de l'indemnisation choisie pour la prestation principale
La responsabilité de LA POSTE ne saura être engagée en cas de faute de l'expéditeur, du destinataire, de force majeure, de vice propre de la chose ou de tout autre élément non imputable à La Poste.
La Poste ne saurait être tenue pour responsable des dommages et préjudices indirects ou immatériels, quelle qu'en soit la cause, notamment liés au retard, à la perte ou l'avarie de l'envoi, ou à la non-réception du montant contre-remboursement, ni des conséquences pécuniaires, directes ou indirectes en résultant.
 - pour un envoi postal, autre que colis, le montant du contre-remboursement ;
- **4.5 La responsabilité de LA POSTE ne saura être engagée en cas de faute de l'expéditeur, du destinataire, de force majeure, de vice propre de la chose ou de tout autre élément non imputable à La Poste.**
- **4.6 La Poste ne saurait être tenue pour responsable des dommages et préjudices indirects ou immatériels, quelle qu'en soit la cause, notamment liés au retard, à la perte ou l'avarie de l'envoi, ou à la non-réception du montant contre-remboursement, ni des conséquences pécuniaires, directes ou indirectes en résultant.**

